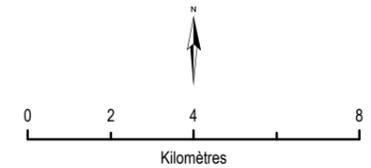


-  Zone potentielle d'implantation
- Périmètre d'étude**
 -  Périmètre rapproché
 -  Périmètre intermédiaire
 -  Périmètre éloigné
-  Limite départementale
-  Vallées
- Occupation du sol**
- Boisements**
 -  Conifères
 -  Feuillus
 -  Forêts mélangées
 -  Végétation arbustive en mutation
 -  Landes et broussailles
- Espaces agricoles et cultures**
 -  Agriculture et espaces naturels
 -  Cultures parcellaires complexes
 -  Vergers
 -  Prairies
 -  Terres arables



Sources : ETD, Corine Land Cover, Scan100 ©IGN

Carte 10 : Répartition de la végétation

Répartition de l'habitat

L'habitat est majoritairement **groupé**, les habitations isolées sont rares et concernent des fermes isolées.

Les bourgs et hameaux s'implantent sur le plateau et dans les vallées. Les plus proches (à environ 1km ou moins) sont les bourgs de Méharicourt, Maucourt, Chilly, Fransart, Fouquescourt, et Rouvroy-en-Santerre sur le plateau. Le **bourg majeur** le plus proche du site étudié est **Rosières-en-Santerre à 3 km environ au Nord Ouest** sur le plateau (9174 habitants, source Insee Insee recensement 2011, Fig.4). Des vues proches sur le site s'organisent depuis ces bourgs et sont traitées dans un paragraphe spécifique (I.2.3).

Les **autres bourgs majeurs** sont **éloignés du site, limitant très fortement les enjeux visuels** (vues fermées par le bâti, rôle de la distance, du relief et de la végétation) : Roye à environ 8 km au Sud Est, Nesle à environ 10 km à l'Est, Montdidier à environ 16,5 km au Sud Ouest, Moreuil à environ 16,5 km à l'Ouest, Villers-Bretonneux à environ 16,5 km au Nord Ouest, Corbie à environ 20 km au Nord Ouest, Péronne à environ 20 km au Nord Est.

Matériaux de construction

La typologie bâtie (bâti en brique, architecture de la Reconstruction dans l'habitat et les bâtiments communaux et religieux, exemple Fig.5) témoigne de l'histoire des conflits du début du XXème siècle. Ce pan de l'histoire se lit aussi par la présence de monuments commémoratifs et de cimetières militaires.

Typologie des bourgs de plateau

Les bourgs sur le plateau ont une typologie de villages-rue, ou de villages carrefour (cas de l'habitat groupé autour d'une place par exemple). Ils sont **souvent entourés de prairies et d'une ceinture arborée** (typologie de 'villages-bosquets' répandue en Picardie).

Ils se lisent par leur masse boisée avec leur clocher au cœur de la végétation (Fig.6. exemple de Fouquescourt). Les habitations sont peu visibles sauf celles construites en extension du bourg (maisons récentes, bâtiments d'exploitation agricole). Ainsi **les habitations en dehors de la ceinture arborée des bourgs sont plus concernées par des vues sur le plateau que les maisons de cœur de bourg.**

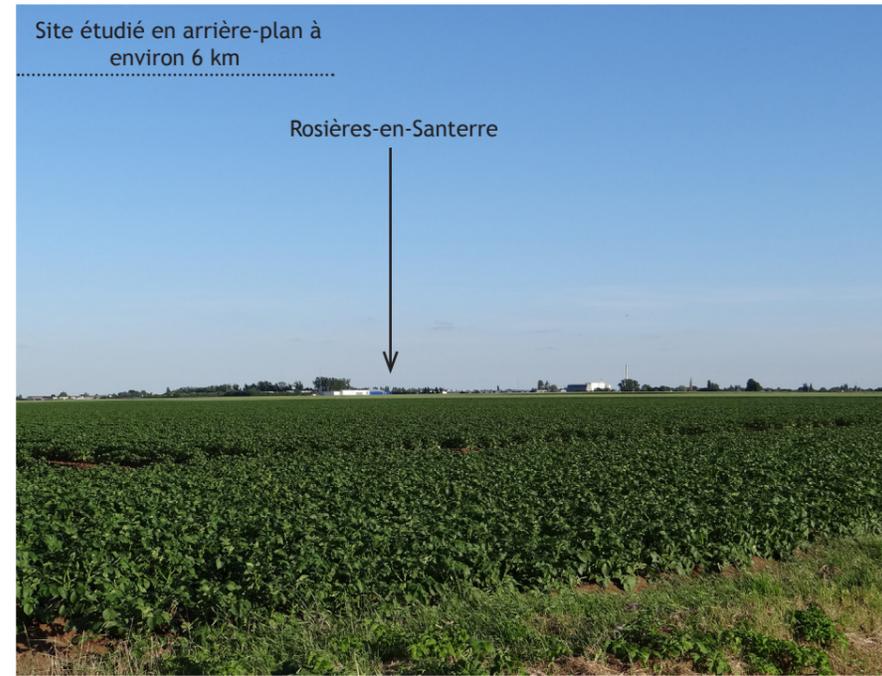


Fig.4. Rosières-en-Santerre dans le paysage de grands cultures du plateau du Santerre. Vue depuis le Nord depuis la RD337.



Fig.5. Exemple d'architecture de la Reconstruction. Mairie-école de Bouchoir

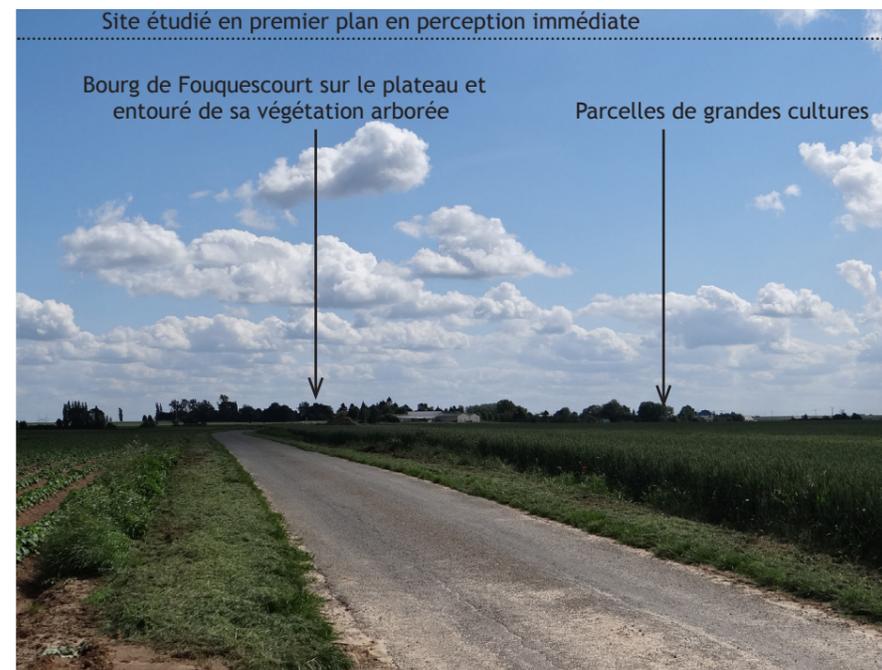
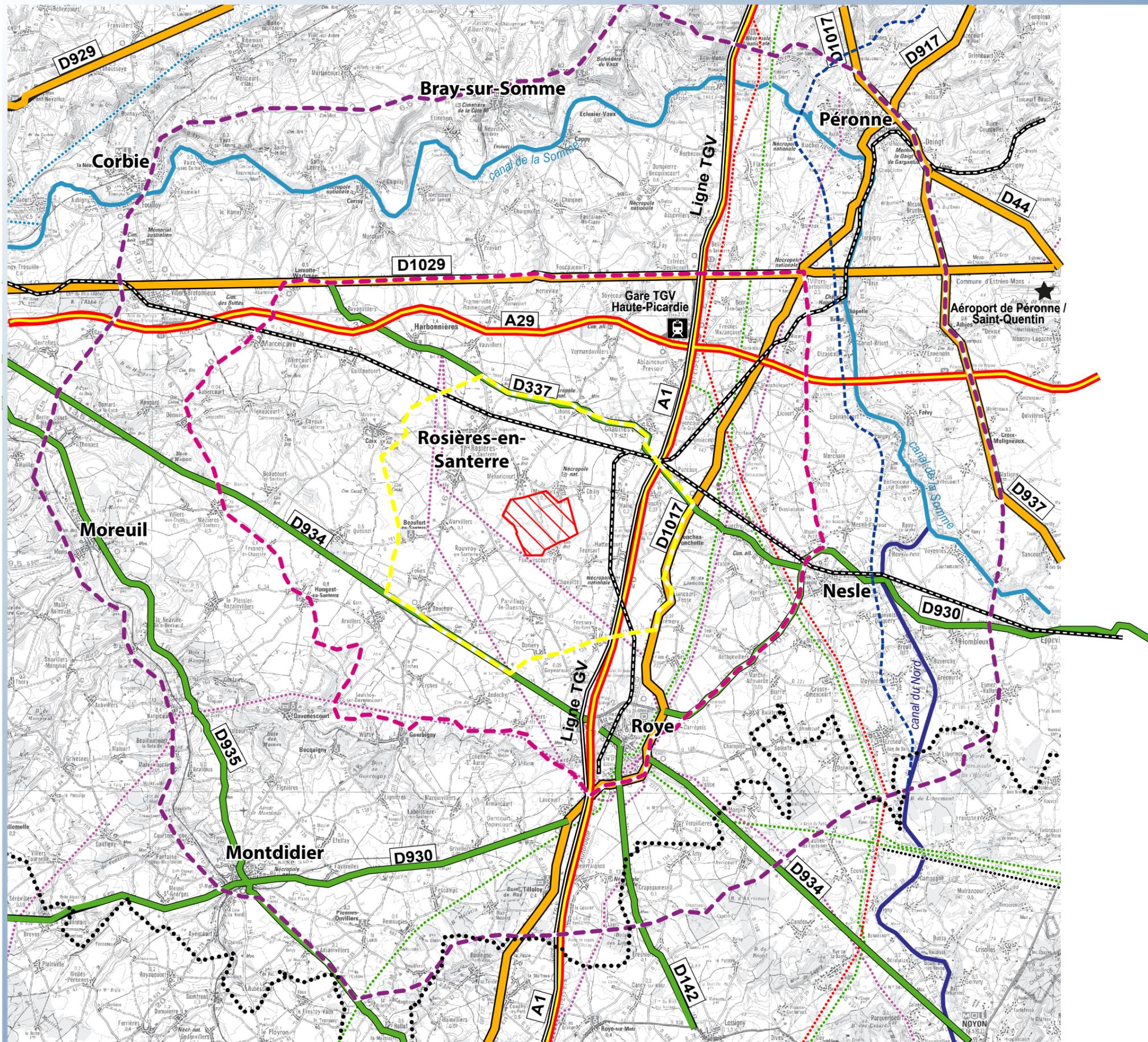
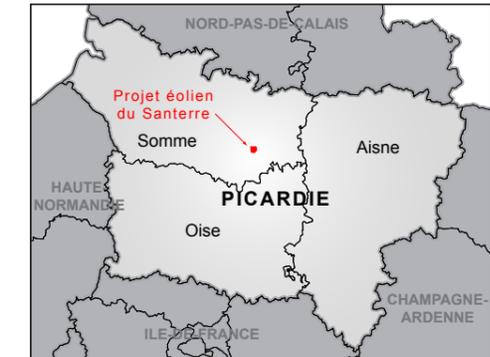


Fig.6. Paysage du plateau du Santerre. Plateau de grandes cultures ponctués de bourgs entourés de végétation arborée. Vue sur le bourg de Fousquescourt depuis le site étudié, depuis le Nord.



Zone potentielle d'implantation

Périmètre d'étude

- Périmètre rapproché
- Périmètre intermédiaire
- Périmètre éloigné

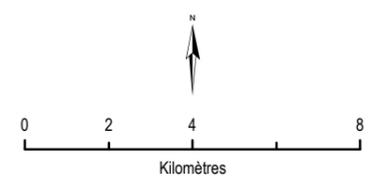
Axes de circulation principaux

- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Ligne TGV
- Ligne ferroviaire

Lignes haute tension

- < 63 kV
- 63 kV
- 225 kV
- 400 kV

- Canal de la Somme
- Canal du Nord
- Projet du canal à grand gabarit



Sources : ETD, Scan100 ©IGN.

Carte 11 : Infrastructures

Répartition des infrastructures de communication

L'aire d'étude est traversée par des axes routiers majeurs, souvent au tracé rectiligne (Carte 11 'Infrastructures'). Ils relient Amiens, Saint-Quentin, Péronne, Roye, Noyon :

- autoroute du Nord (A1) Paris / Arras, axe Nord/Sud, doublant la route D1017,
- autoroute A29 reliant Amiens et Saint-Quentin, axe Ouest / Est, doublant la route D1029,
- route RD1017 Péronne / Roye,
- route RD1029 Amiens / Saint-Quentin,
- route RN17 Péronne / Roye,
- route RD934 Amiens / Roye / Noyon,
- route RD337 Nesle / Lamotte-Warfusée (RD1029),
- route RD930 Montdidier / Roye / Nesle / Ham,
- route RD935 Amiens / Moreuil / Montdidier.



Fig.7. Autoroute A1 doublée de la ligne TGV

Les routes définissent un réseau en étoile depuis les bourgs majeurs notamment Roye. Aux routes s'ajoute la ligne TGV Nord suivant le tracé de l'autoroute A1 (Fig.7).

Le réseau routier de desserte de l'ensemble des bourgs se rattache à ces routes principales. L'accès aux petites vallées incisant les plateaux se fait par un réseau routier local sinueux. Les cours d'eau se découvrent seulement depuis les points de franchissement. Les vallées de la Somme, de la Luce, de l'Avre et des Trois Doms sont empruntées par des routes permettant de découvrir leur paysage.

Le territoire est aussi desservi par les canaux de la Somme et du Nord. Un projet de canal à grand gabarit Seine Nord Europe est en cours, il double le tracé de ces canaux du Nord et de la Somme dans l'Est de l'aire d'étude.

Certains axes routiers sont définis comme itinéraires de découverte, avec indication de points de vue et points d'intérêt par l'Atlas des paysages de la Somme (Cf. carte 14).

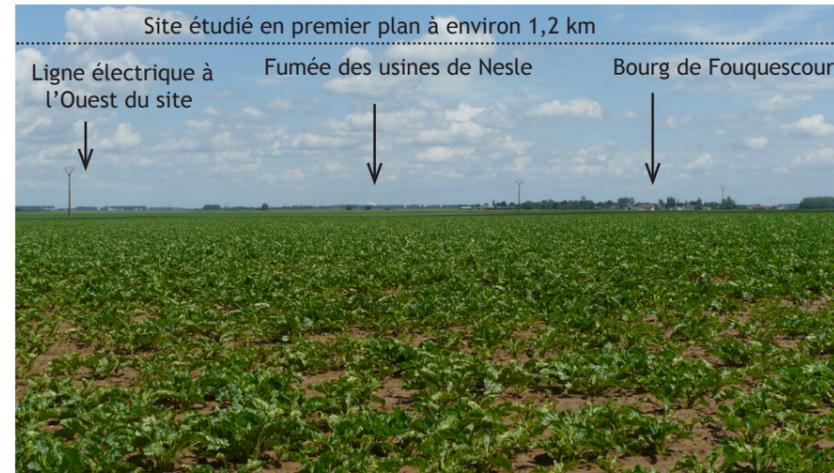


Fig.8. Paysage du plateau du Santerre et site étudié.
Vue vers le Sud Est depuis le carrefour des RD131 et RD34 à Rouvroy-en-Santerre.

Autres infrastructures

- Plusieurs lignes électriques haute-tension traversent le territoire étudié et se lisent dans le paysage ouvert. Une ligne électrique existe à l'Ouest du site étudié (Fig.8).

- Les silhouettes de bourg sont souvent accompagnées de leur château d'eau, en dehors de leur ceinture boisée. Ils se lisent en repère dans le paysage du plateau, indiquant les bourgs ou hameaux. Les châteaux d'eau du Santerre présentent la particularité d'être peints en rouge (Fig.9).

- Des usines de transformation témoignent de l'agriculture du plateau du Santerre. On peut citer les usines de Nesle par exemple qui sont des points de repère dans le paysage au Sud Est (Fig.8). Dans l'aire d'étude on inventorie aussi des anciennes usines désaffectées témoignant d'un passé industriel local.



Fig.9. Paysage du plateau du Santerre et infrastructures.
Lignes électriques et châteaux d'eau rouges (Caix). Vue vers le Sud Ouest depuis la RD337 au Nord de Rosières-en-Santerre.

Les parcs éoliens

Plusieurs parcs éoliens existants sont présents sur les plateaux du périmètre d'étude éloigné. Les parcs existants, accordés et en instruction (ayant l'avis de l'autorité environnementale) ont été inventoriés et sont présentés sur la carte 12 «Etat des lieux éolien» associée au tableau 1 (données 1^{er} octobre 2016, source DDTM de la Somme et DREAL Picardie). Des intervisibilités entre le site étudié et les parcs existants s'observent depuis l'aire d'étude, notamment avec les parcs les plus proches.

Le site étudié est localisé dans le prolongement Ouest du parc éolien accordé de la Côte Noire. S'ajoute le parc de Bois Madame (parc en instruction) limitrophe à l'Ouest du site étudié. Les parcs existants les plus proches sont distants de 4 à 5 km du site étudié : pôle au Nord de Rosières-en-Santerre (parcs d'Herleville Lihons, du Petit arbre et de Vauvillers II), et pôle près de Roye (parc de l'Ouest Royen).

Notons que la présente étude d'impact a été réalisée pour l'ensemble du parc éolien du Santerre, incluant les deux phases du projet :

- les 6 éoliennes sur la commune de Maucourt
- les 4 éoliennes sur la commune de Fouquescourt.

Les 6 éoliennes de Maucourt ont déjà fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Elles ne sont cependant pas traitées à ce stade, mais bien conjointement aux éoliennes de Fouquescourt.

Les intervisibilités du projet avec les autres parcs ont été étudiées dans les parties I.2.2 et I.2.3 de l'état initial. L'analyse est poursuivie dans les impacts dans le paragraphe «III.7.1 Effets cumulés avec les parcs éoliens».



Fig.10. Parcs éoliens au Nord de Rosières-en-Santerre.
Vue vers le Nord Est depuis la RD337, avec le bourg de Vauvillers.



Fig.11. Parc éolien de l'Ouest Royen en construction (à l'automne 2014).



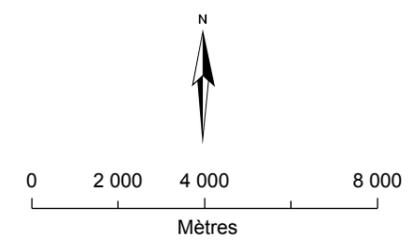
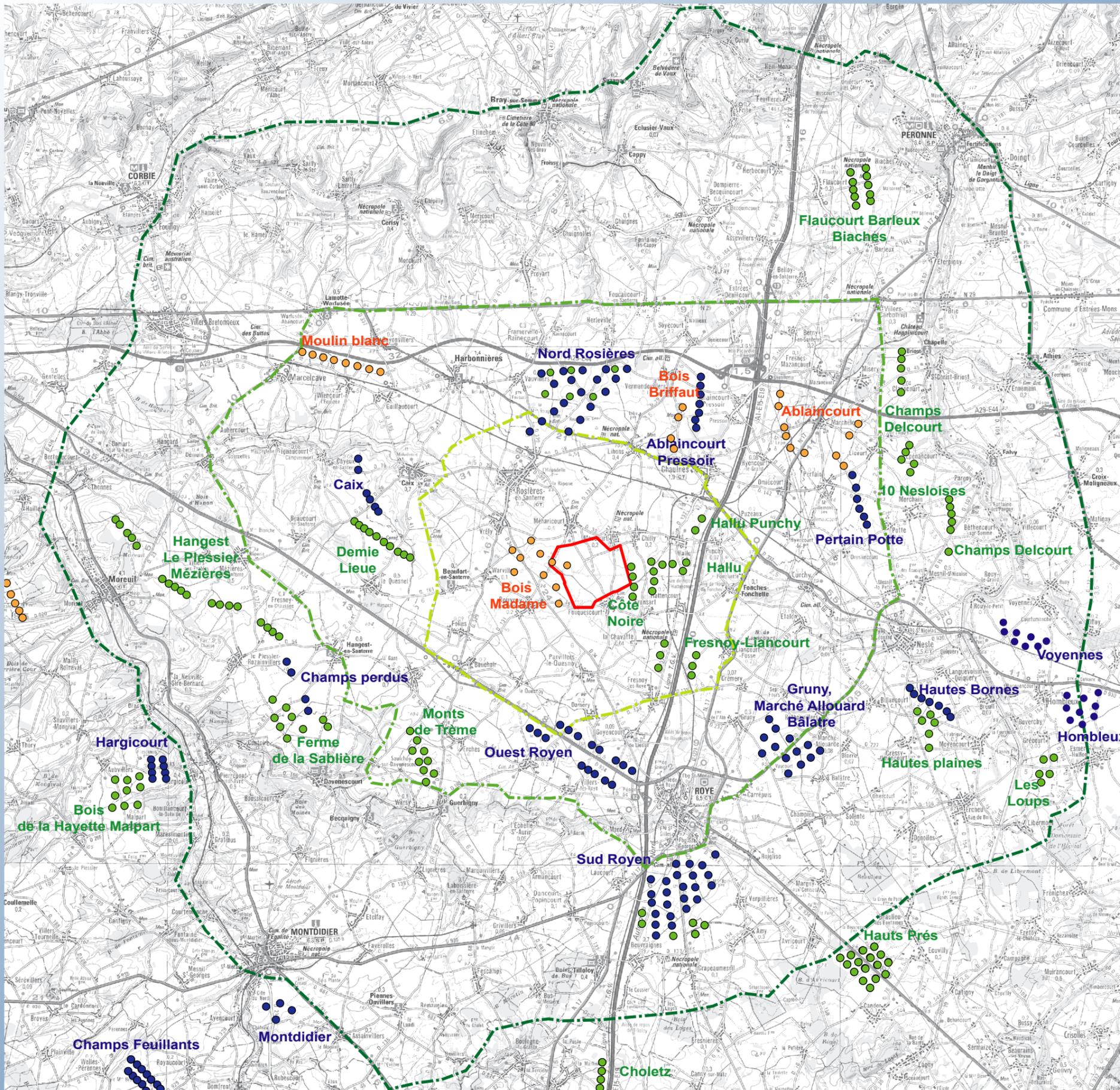
Zone potentielle d'implantation

Périmètre

- Rapproché
- Intermédiaire
- Eloigné

Parc éolien

- Construit
- Accordé
- En instruction (Avis AE rendu)



Sources : ETD, Scan100 ©IGN, 2015.

Carte 12 : Contexte éolien

Nom Parcs	Commune	Avancement	Nombre d'éoliennes	Hauteur totale	Périmètre	Distance approximative en km
Parc éolien Herleville Lihons	HERLEVILLE LIHONS	Construit	5	140	rapproché	4,2
Parc éolien du Petit Arbre	VAUVILLERS LIHONS		6	140	intermédiaire	5,1
Parc éolien d'Ablaincourt-Pressoir	ABLAINCOURT-PRESSOIR ; CHAULNES ; VERMANDOVILLERS		7	121	intermédiaire	5,4
Parc éolien Vauvillers II	FRAMEVILLE-RAINECOURT VAUVILLERS HERLEVILLE		7	140	intermédiaire	6
Parc éolien de Caix	CAIX		6	145	intermédiaire	6,9
Parc éolien de Balatre-Gruny Marché	BALATRE ; CHAMPIEN ; MARCHE-ALLOUARDE ; RETHONVILLERS		9	141	intermédiaire	7,9
Parc éolien de Pertain Potte	PERTAIN POTTE		6	121	intermédiaire	9,3
Parc éolien du Val de Gronde	ROYE		16	150	éloigné	10,4
Parc éolien de Laucourt-Beuvraignes	LAUCOURT BEUVRAIGNES		8	125	éloigné	10,7
Parc éolien des Champs Perdu	HANGEST EN SANTERRE		4	150	éloigné	10,7
Parc éolien des hautes bornes	BILLANCOURT ; BREUIL ; LANGUEVOISIN-QUIQUERY		7	156	éloigné	11,5
Parc éolien de Voyennes	ROUY LE PETIT VOYENNES		8	125	éloigné	14,4
Parc éolien de Hombleux	HOMBLEUX		9	140	éloigné	17,4
Parc éolien de la Côte Noire	CHILLY ; FRANSART		Accordé	8	125	rapproché
HALLU	HALLU	4		125	rapproché	1
Parc éolien Fresnoy-Liancourt	LIANCOURT-FOSSE FRESNOY-LES ROYE;	6		157	rapproché	2,6
Parc éolien d'Hallu Punchy	HALLU ; PUNCHY	2		150	rapproché	2,9
Parc éolien de l'ouest Royen	ANDECHY ; DAMERY ; GOYENCOURT ; ROYE ; VILLERS-LES-ROYE	16		150	rapproché	4,5
VENTS DU SANTERRE	FRAMERVILLE RAINECOURT, HERLEVILLE, VAUVILLERS	6		140	Intermédiaire	5
Parc éolien de Gruny, Marché Allouard	GRUNY ; MARCHE ALLOUARDE ; RETHONVILLERS	4		140	intermédiaire	7,3
Ferme Eolienne du Mont de Treme	ERCHES ; GUERBIGNY ; WARSY	9		150	intermédiaire	7,9
FERME EOLIENNE DE LA SABLIERE	CONTOIRE ; DAVENESCOURT	9		150	éloigné	10,6
Parc éolien Hangest-Le Plessier-Mézières	HANGEST EN SANTERRE ; LE PLESSIER ROZAINVILLERS ; MEZIERES-EN-SANTERRE	8		150	éloigné	10,8
FERME EOLIENNE DES 10 NESLOISES	MORCHAIN ; LICOURT ; EPENANCOURT	7		125	éloigné	10
Parc éolien des Champs Delcourt	LICOURT ; MORCHAIN ; SAINT-CHRIST-BRIOST	9		121	éloigné	11,3
Parc éolien des Trente	BEUVRAIGNES AMY CRAPEAUMESNIL LAUCOURT	6		145	éloigné	11,9
Parc éolien des plaines	CRESSY-OMENCOURT	6		150	éloigné	12,1
TERRES DE L'ABBAYE	MOREUIL	5		145	éloigné	14
CHENE COURTEAU	MOREUIL ; THENNES	5		145	éloigné	15,9
Parc éolien de Flaucourt-Barleux-Biaches	BARLEUX ; BIACHES ; FLAUCOURT	19		121	éloigné	16
Parc éolien des loups	GRECOURT	5		éloigné	17,3	
BOIS MADAME	MEHARICOURT	Avis Autorité environnementale rendu	10	150	Immédiat et rapproché	0,7
Parc éolien du Bois Briffaut	VERMANDOVILLERS ; CHAULNES		4	151	intermédiaire	5,2
Parc éolien d'Ablaincourt	ABLAINCOURT-PRESSOIR . PERTAIN ; MARCHELEPOT ; HYENCOURT LE GRAND		10	180	intermédiaire	8,3
Parc éolien du Moulin Blanc	BAYONVILLERS ; MARCELCAVE ; LAMOTTE WARFUSEE ; WIIENCOURT L'EQUIPEE		8	153	intermédiaire	10,8

Tableau 1 : Liste des parcs éoliens dans le périmètre éloigné (octobre 2016, source DDTM 80 et DREAL Picardie).

	Parc construit
	Parc accordé
	Parc en instruction et ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale

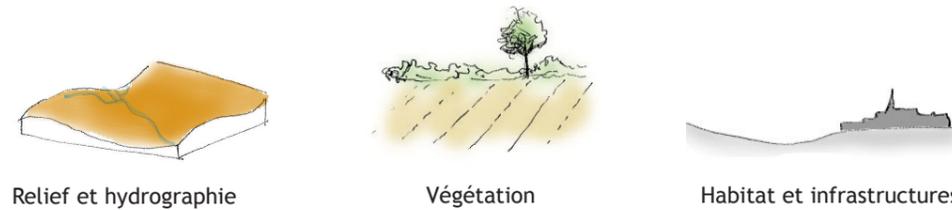


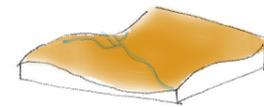
Schéma 3 : Les composantes paysagères

Synthèse des données sur les composantes paysagères

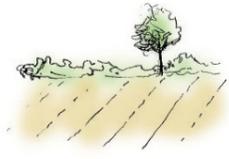
- Le site étudié s'inscrit sur le **plateau du Santerre**, entre Rosières-en-Santerre et Roye, dans le département de la Somme (Picardie).
- Un plateau quasi-plan, délimité par la **vallée de la Somme au Nord et à l'Est**, par celle de l'Avre à l'Ouest et au Sud.
- Un paysage de **plateau de grandes cultures**, avec des vues ouvertes ponctuées de bosquets et de villages.
- Un **contraste** entre le plateau et les **fonds de vallée** (végétation, vues plus cloisonnées dans les vallées...).
- Un **habitat groupé** en bourgs répartis sur le plateau et dans les vallées, accompagnés de haies ('villages-bosquets'). Ville de Rosières-en-Santerre la plus proche du site étudié au Nord Ouest (à environ 3 km).
- Un territoire traversé par **plusieurs axes routiers majeurs** dont l'autoroute A1 et la ligne TGV à l'Est du site étudié (à environ 2,5 km).
- **Plusieurs parcs éoliens existants et à venir** dans l'aire d'étude. Parc accordé de la Côte Noire le plus proche du site étudié, limitrophe à l'Est, ainsi que le parc en instruction de Bois Madame limitrophe à l'Ouest. Parcs existants à environ 4 km au Nord près de Rosières-en-Santerre et 4,5 km au Sud près de Roye.

Définition

Une unité paysagère est définie comme une portion de territoire présentant une homogénéité dans l'agencement des éléments qui la composent (relief, végétation, hydrographie, bâti) donnant lieu à une ambiance spécifique et à la définition d'une identité paysagère.



Relief et hydrographie



Végétation

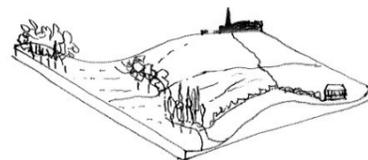


Habitat et infrastructures

Composantes paysagères



Perception et représentation du paysage



Unité paysagère

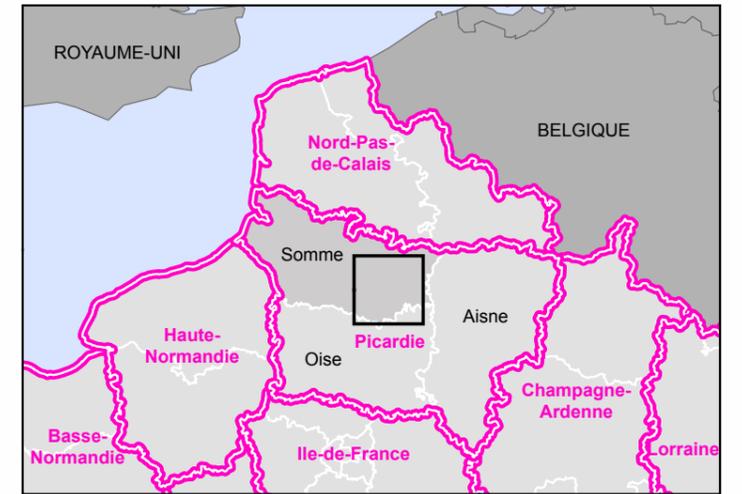
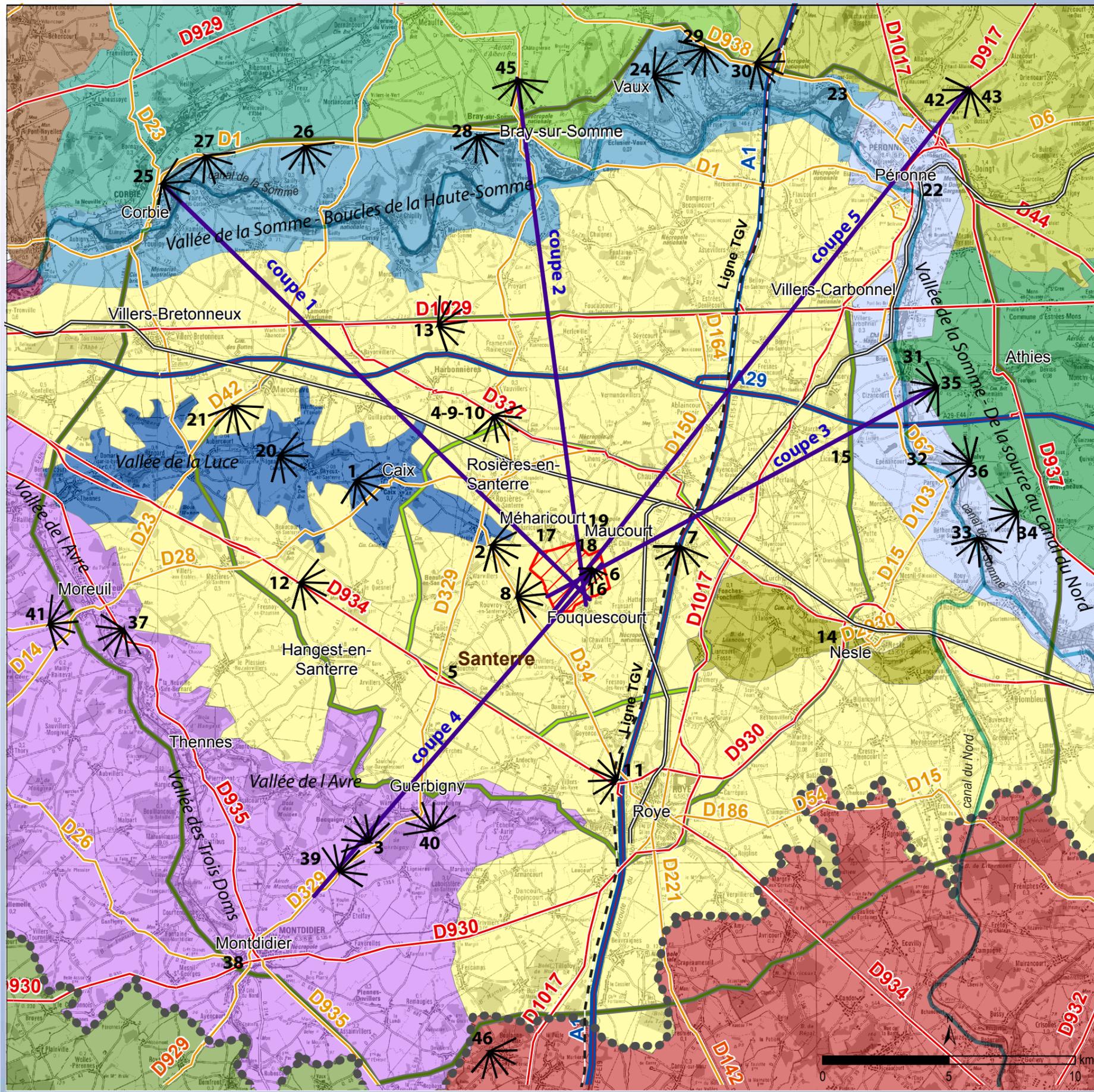
Schéma 4 : Définition des unités paysagères

Les unités paysagères définies sur le territoire sont présentées ci-après (Cf. Carte 13 'Unités paysagères'):

- Les plateaux du Santerre et du Vermandois, au cœur de l'aire d'étude, avec la vallée de la Luce à l'Ouest,
- Les Collines du Vermandois en limite Nord Est,
- La vallée de la Somme, qui traverse l'aire d'étude et en définit la limite au Nord et à l'Est,
- La vallée de l'Avre et des Trois Doms dans la partie Sud Ouest,
- le Noyonnais en limite Sud Est de l'aire d'étude.

Leurs caractéristiques topographiques, d'occupation du sol, d'organisation des vues et leurs tendances d'évolution sont abordées. Le site étudié s'inscrit dans l'unité paysagère du plateau du Santerre. Le contexte paysager proche est décrit dans une partie spécifique (I.2.3.). Les enjeux paysagers définis dans l'Atlas des Paysages de la Somme (itinéraires de découverte, points de vue...) sont repris sur la carte 14 'Données de l'Atlas des paysages de la Somme'. Les illustrations des parties I.2.1 et I.2.2 sont localisées sur la carte 13.

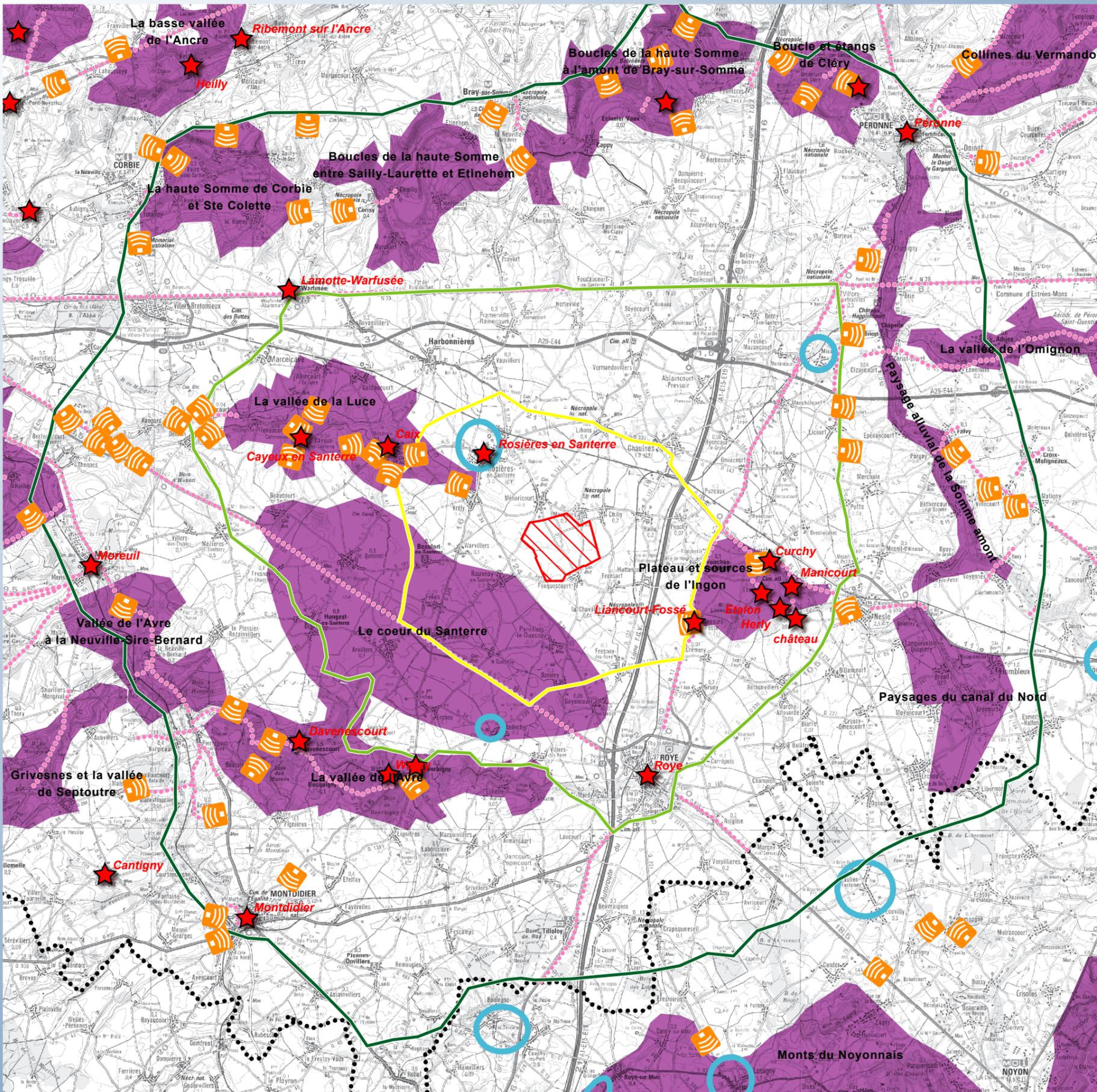
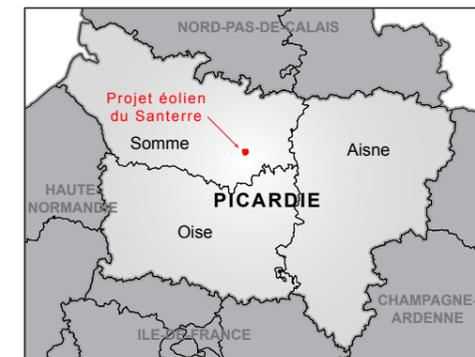
Les thématiques relatives aux sites patrimoniaux et touristiques sont traitées dans des parties spécifiques (I.3.1. et I.3.2.).



- Zone potentielle d'implantation
 - Aire de 1km autour du site : périmètre immédiat
 - Périmètre rapproché
 - Périmètre intermédiaire
 - Périmètre éloigné
 - Limite départementale
- Unités paysagères**
- La vallée de l'Hallue
 - La basse vallée de l'Ancre
 - Le secteur du Souvenir
 - Les collines du Vermandois
 - Le plateau du Vermandois
 - La traversée d'Amiens
 - Les boucles de la Haute-Somme
 - De la source au canal du Nord
 - Le plateau du Santerre
 - La vallée de la Luce
 - La vallée de l'Ingon
 - La vallée de l'Avre et des Trois-Doms
 - Le plateau du Pays de Chaussée
 - Le Noyonnais
- Types de routes et autres axes de circulation**
- Liaison principale
 - Liaison régionale
 - Type autoroutier
 - Ligne TGV
 - Ligne ferroviaire
 - Canal du Nord et de la Somme
- Illustrations**
- Coupe et n°
 - N° des photographies

Sources : ETD, IGN SCAN100®, DREAL Picardie

Carte 13 : Unités paysagères



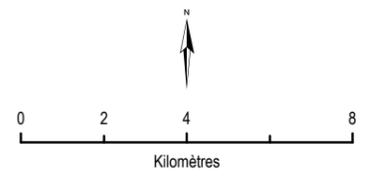
Zone potentielle d'implantation

Périmètre d'étude
 Rapproché
 Intermédiaire
 Eloigné

•••• Limite départementale

Données de l'Atlas des paysages de la Somme

Ensemble paysager emblématique
 Site d'intérêt ponctuel
 Point d'intérêt
 Point de vue
 Itinéraire de découverte privilégié



Sources : ETD, Atlas des paysages de la Somme, Scan100 ©IGN

Carte 14 : Données de l'Atlas des paysages de la Somme

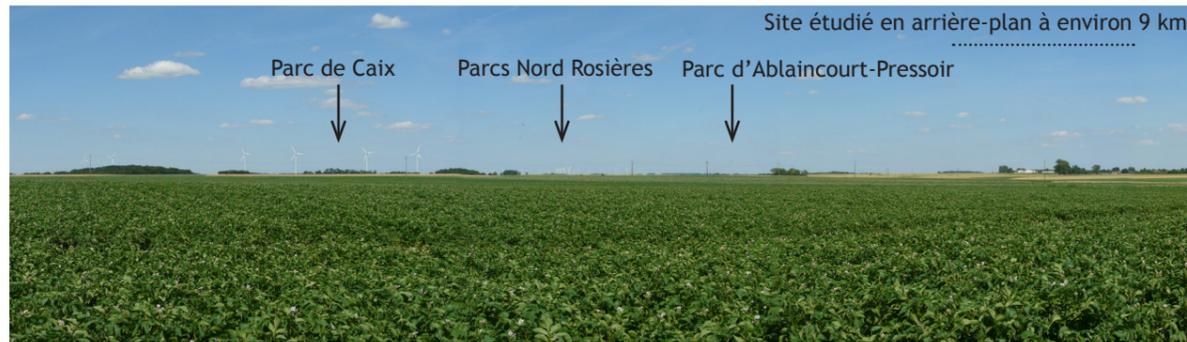


Fig. 12. Paysage du Santerre. Vue depuis la D934 à l'Ouest du Quesnel. Vue vers le Nord Est.



Fig. 13. Paysage du Santerre. Vue depuis la D1029 près d'Harbonnière. Parcs éoliens au Nord de Rosières-en-Santerre



Fig. 15. Paysage du Santerre. Bourg de Licourt et ses châteaux d'eau. Bourg entouré d'une ceinture arborée.



Fig. 14. Usines liées à l'agriculture (Nesle)



Fig. 16. Pompe agricole, Fouquescourt



Fig. 17. Bâti en brique (Méharicourt).



Fig. 18. Oratoire de Maucourt



Fig. 19. Cimetière militaire de Maucourt

Localisation de l'unité

Le plateau du Santerre s'étend au cœur de l'aire d'étude dont il occupe la majeure partie. Le plateau du Vermandois commence dans la partie Est du périmètre d'étude éloigné. Ces plateaux sont encadrés par le massif du Noyonnais au Sud Est et la vallée de la Somme au Nord. La Somme symbolise la transition entre le Santerre à l'Ouest et le Vermandois à l'Est.

Caractéristiques de l'unité

Le plateau est très légèrement ondulé, son altitude est d'environ 100 m. Il est incisé par des vallées (la Somme, la Luce, l'Ingon...) avec des dénivelés d'environ 50 m entre le plateau et les fonds de vallées.

La géologie et la géographie du Santerre sont propices aux grandes cultures (betteraves, pommes de terre, céréales, oléagineux...). Elles occupent la majorité de ce plateau limoneux et caractérise le Santerre en un paysage d'openfields (Fig. 12 et 13).

Quelques bosquets ponctuent ça et là l'espace agricole (Fig. 12 et 13) et témoignent de secteurs moins fertiles (terres argileuses). Les boisements les plus étendus occupent les versants des vallées ou les rebords de plateau. Les larris (pelouses sèches sur versants Sud) sont rares et occupent les versants des vallées. Les boisements apportent des volumes et de la verticalité dans le paysage d'openfields. Arbres isolés, arbres d'alignement, arbres encadrant une croix ou un oratoire (Fig. 18) sont aussi des points attirant l'oeil de l'observateur.

Plusieurs parcs éoliens existants sont aussi présents (Cf. carte 12 : parcs au Nord de Rosières-en-Santerre, Caix, près de Roye, Pertain Potte...).

Dans les vallées, la végétation arborée est omniprésente, regroupant ripisylve, boisements et secteurs de populiculture. De nombreux étangs participent aussi à l'ambiance des vallées qui contraste avec celle du plateau.

Le plateau du Santerre compte peu de cours d'eau. Par conséquent le territoire est jalonné de châteaux d'eau pour l'alimentation de l'habitat ainsi que de moto-pompes et réseaux d'irrigation en lien avec les cultures (Fig. 16).

Le plateau du Santerre est peu habité. Un maillage de bourgs, hameaux et fermes isolées structure le territoire. Les bourgs comptent souvent une centaine d'habitants. Les bourgs majeurs du périmètre d'étude éloigné sont Rosières-en-Santerre au Nord-Ouest du site et au centre de l'aire d'étude, Chaulnes à l'Est, Roye au Sud et Nesle au Sud-Est.

Les bourgs sont organisés en village-rue (répartition de l'habitat le long de la rue principale), en village-croix (bourg bâti à l'intersection de routes), ou en village-courtil (bourg structuré par un tour de ville, une mare, un jeu de ballon). Dans le paysage du plateau ouvert les villages se lisent par la silhouette de leur église et leur ceinture arborée («village-bosquets»). Cette silhouette de bourg est caractéristique du paysage du Santerre (Fig. 15). Dans les vallées, les bourgs s'implantent le long de la rivière selon une structure étagée.

La ligne de front 14/18 a traversé le plateau du Santerre du Nord au Sud. On lit aujourd'hui ce pan de l'histoire par la présence de monuments commémoratifs, de cimetières militaires (Fig. 19) et par la typologie de l'habitat reconstruit. Au sein de l'aire d'étude on peut citer la ville de Roye. Avant 1914 l'habitat traditionnel était bâti en torchis et en craie. L'habitat fût majoritairement reconstruit en brique (Fig. 17) avec des jeux de motifs. Les créations architecturales concernent en particulier les églises et les bâtiments publics. Symétrie et aération caractérisent les villages. Dans les bourgs, les murs des granges des fermes à cours fermées s'alignent sur la rue. Une bande enherbée est souvent présente entre le bâtiment et la chaussée.

Les éléments patrimoniaux sont regroupés dans les bourgs (églises...) ou dispersés dans l'espace rural (châteaux, monuments commémoratifs).

La vallée de la Luce

Un réseau routier local dessert l'habitat et se rattache aux axes routiers majeurs : **autoroute du Nord (A1)** Paris / Arras doublant la route nationale **RD1017**, autoroute **A29** reliant Amiens et Saint-Quentin doublant la route nationale **RD1029**, **RD934** Amiens / Roye / Noyon, **RD937** Péronne / Ham, **RD932** Noyon / Ham, **RD930** Roye / Nesle / Ham.

Ces grands axes de circulation traversent le plateau et sont rectilignes. Ils sont parfois accompagnés d'arbres d'alignement (exemple de la RD1029), qui permet de les identifier dans les vues d'ensemble du paysage.

Les vallées se découvrent par un réseau routier local sinueux (réseau routier secondaire).

Les routes sont des axes de découverte privilégiés du paysage. L'**atlas des paysages de la Somme** (Cf. carte 14) identifie les routes **RD934**, **RD1029**, et **RD1017** comme **axes majeurs**, ainsi que des points de vue qui concernent majoritairement des perceptions des vallées depuis leurs hauts de versants ou leur cœur.

Relief, occupation du sol, typologie bâtie, infrastructures vont jouer un rôle important dans l'organisation des vues :

- des **vues d'ensemble proches à très lointaines sur le plateau** : une étendue cultivée ponctuée de bosquets et de villages-bosquets dont les silhouettes se confondent, et d'éléments verticaux (châteaux d'eau, lignes à haute tension, parcs éoliens, pylônes de télécommunication...). Exemples depuis les routes RD337, RD930, RD1029, A29, A1. *Le site étudié s'inscrit dans ces vues proches à lointaines sur le plateau dont depuis les axes définis par l'atlas des paysages (RD1029, RD934, RD1017).*

- des **vues cadrées dans les vallées**. Perception du rebord de plateau dominant le fond de vallée. *Le site étudié est situé à environ 2,5 km à l'Est de la vallée de la Luce. Les enjeux visuels depuis le fond de vallée depuis la RD76 sont très faibles, sous l'influence de la végétation, du relief et de la distance. C'est le cas depuis l'Ouest de Cayeux-en-Santerre (point de vue signalé dans l'atlas des paysages).*

- des **vues en belvédère sur les vallées depuis les hauts de versants**. *Le site étudié s'inscrit en arrière plan des vues sur la vallée de la Luce, par exemple depuis l'Ouest de Caix sur la RD16 (point de vue signalé dans l'atlas des paysages) et le Sud de Marcelcave sur la RD42. Du fait de son éloignement à la vallée de la Somme (> 13 km), les vues sur cette vallée présentent des sensibilités faibles. Le site pourra être perçu en arrière-plan dans les vues éloignées depuis le Nord et l'Est (> 10 km).*

- des **vues cadrées par les alignements du bâti dans les rues des villages, et des vues sur le plateau depuis les habitations, parfois avec des jardins et vergers en plan intermédiaire**. *Cette organisation du bâti limite les vues sur le site étudié, qui sera cependant visible depuis les bourgs les plus proches.*

Localisation de l'unité

Cette vallée est une sous-unité du plateau du Santerre. Elle commence dans le périmètre rapproché à l'Ouest du site et s'étend dans le périmètre éloigné selon une orientation Est-Ouest.



Fig.20. Vallée de la Luce, vue depuis la RD76 près d'Ignaucourt (vue vers l'Est).

Caractéristiques de l'unité

Cette vallée, éloignée des grands axes de circulation, est une **discrète incision dans le plateau**. Très réduite (15 km de long), celle-ci **prend sa source à Caix** pour se jeter dans l'Avre à Thenne. Son profil doux est relativement encaissé à la source.

Elle se caractérise par sa **végétation de ripisylves, ses méandres, la structure étagée de ses villages implantés le long de la rivière** (Ignaucourt, Aubercourt...). Le bourg de **Caix** s'inscrit à l'Est, dans la vallée et sur ses versants, tourné vers l'Ouest.

La rivière de la Luce s'entoure de sa végétation humide : saules, roselières mais aussi prairies humides et peupleraies (Fig.20). Elle fait le bonheur des pêcheurs. La vallée est définie **paysage emblématique** dans l'Atlas des paysages de la Somme.

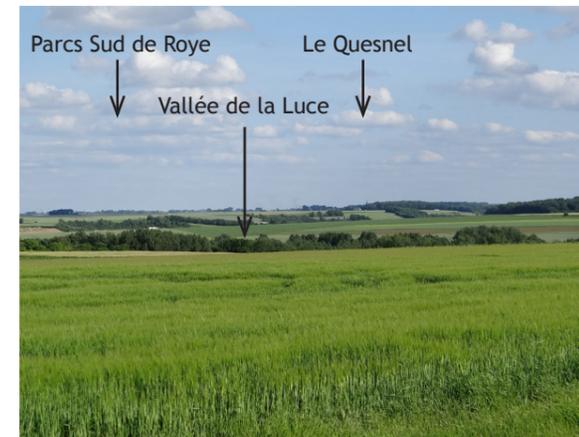


Fig.21. Vallée de la Luce et plateau vus depuis la RD42 au Sud Ouest de Marcelcave. Vue vers le Sud Est.

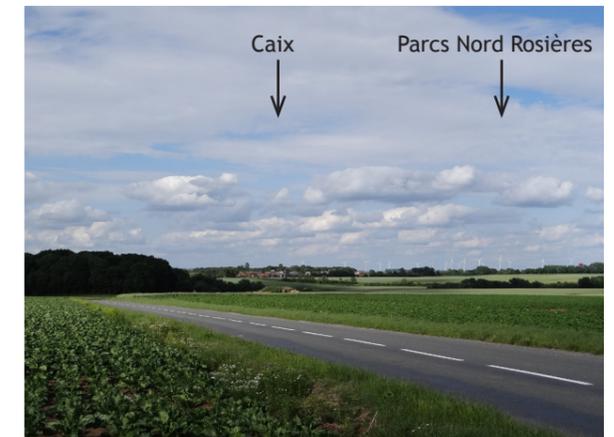


Fig.21. Caix et parcs éoliens Nord Santerre vus depuis le Sud-Ouest sur la RD28. Vue vers le Nord Est.

La **D76** est l'axe de découverte principal de la vallée (Fig.20). Les vues sont cadrées dans la vallée. Les hauts de versants offrent des vues sur la vallée (Fig.21 et 22). De nombreux **points de vue** sont signalés dans l'**Atlas des paysages de la Somme** (Cf. carte 14). Parmi ces vues, sont compris ceux depuis les départementales rejoignant Caix et qui permettent de larges points de vues sur la vallée tout en intégrant en arrière-plan le paysage de plateau.

Rapport au site étudié

La **vallée de la Luce** présente un **enjeu paysager** par sa reconnaissance en tant que paysage de vallée signalé et défini **paysage emblématique** dans l'Atlas des paysages de la Somme.

La **sensibilité vis-à-vis du site étudié** est faible depuis le **fond de vallée** qui est le plus fort enjeu pour ses paysages intimistes de vallée. Les jeux de relief, la végétation et la distance interviennent en effet en fermant les vues au sein de la vallée.

Les **vues sur le site** s'organisent depuis les **hauts de versants sur les plateaux** cadrant la vallée, dont la RD26 à l'Ouest de Caix.

Rapport au site étudié

Le paysage du Santerre revêt une **image de plateau** de grandes cultures, **destiné à la production agricole**, et **desservi par des grands axes de communication**. C'est aussi un **paysage de production d'énergie renouvelable** par la présence de nombreux parcs éoliens.

Des **vues proches à lointaines** s'organisent sur le site étudié **depuis les plateaux**. Le site est perçu dans le paysage de plateau ouvert, offrant des vues lointaines (> 10-15 km). Il s'inscrit en plan intermédiaire de ces vues dégagées, avec les autres parcs éoliens existants du plateau du Santerre. C'est le cas depuis les axes majeurs (RD1029, RD1017, RD934, autoroutes A1 et A29). Ces perceptions présentent des **sensibilités modérées** par le caractère ouvert du paysage, la présence d'infrastructures de communication et de parcs éoliens. A noter qu'avec la distance, les ondulations du relief et la présence des **boisements** interviennent dans l'organisation des perceptions du site. Dans les vues dégagées, le site est lu avec les parcs éoliens existants. La **sensibilité la plus forte** concerne le nombre global de parcs éoliens dans le paysage du plateau. Le site étudié se regroupe avec le parc accordé de la Côte Noire.

Concernant l'**habitat** les **sensibilités** sont faibles à l'échelle éloignée, les vues proches s'organisent depuis l'habitat aux alentours du site.

Le site est **éloigné des paysages emblématiques** de la vallée de la Somme (> 13 km), ainsi que celle de la Luce à environ 2,5 km à l'Ouest.

Ainsi, les **sensibilités** sont modérées à l'échelle de l'unité paysagère du Santerre.



Fig.22. Bords de Somme à Péronne.



Fig.23. Traversée de le Somme à Cléry-sur-Somme



Fig.24. Paysage des Boucles de la Haute-Somme vu depuis le belvédère de Vaux. Vue vers l'Est (site étudié au Sud Ouest dans le dos de l'observateur)

Localisation de l'unité

Cette sous-unité paysagère s'étend dans un axe Est / Ouest dans la partie Nord de l'aire d'étude, dans le périmètre éloigné, à environ 12 km du site étudié.

Caractéristiques de la sous-unité «Boucles de la Haute-Somme»

La vallée de la Somme se caractérise par un **paysage intimiste** qui tranche avec les ambiances des plateaux qu'elle incise. **Isolée des axes de communication**, la vallée conserve des **paysages de milieu humide** d'intérêt national. Elle concentre une flore et une faune exceptionnelle ce qui explique que plus de la moitié de la vallée sur l'ensemble du département de la Somme soit inventorié en ZNIEFF et ZICO. Longtemps considérée comme un enjeu militaire et commercial, cette vallée suscita de nombreuses batailles dès l'Antiquité. Aujourd'hui, les **étangs** témoignent de l'exploitation de la tourbe.

Le relief et l'eau empêchent les pratiques culturelles. Marais, étangs, prairies humides et roselières forment aussi des sites de loisirs où l'on pratique la **pêche** et le **camping**.



Fig.25. Paysage des Boucles de la Haute-Somme vu depuis le belvédère Sainte-Colette de Corbie. Vue vers le Sud Est en direction du site étudié.

Les **vues sont cloisonnées** dans la vallée par la végétation notamment (ripisylve, peupliers...). La **Somme est rarement visible** sauf depuis les **ponts** ou lorsqu'elle est mise en scène (exemple à Péronne Fig.22 et à Cléry-sur-Somme Fig.23) et depuis les **coteaux et rebords de plateaux** d'où s'organisent des **belvédères** (exemple du belvédère de Vaux Fig.24, du belvédère de Sainte Colette à Corbie Fig.25, tous deux signalés dans l'Atlas des paysages de la Somme et équipés d'une table d'orientation). Des routes locales suivent la vallée et relient les bourgs bâtis au pied de coteau et sur les coteaux (Bray-sur-Somme, Péronne), éloignés du fond de vallée humide.

Contrairement à la Basse-Somme, la Haute-Somme (à l'Est d'Amiens) n'a jamais été un axe de communication sauf depuis sa canalisation en 1830. De ce long isolement résulte des **paysages préservés de vallée humide** (étangs, prairies...). Le paysage est marqué par les **conflits du 20^{ème} siècle** (habitat reconstruit, sites commémoratifs dont Villers-Bretonneux...).

Les **paysages des boucles de la Haute-Somme** sont définis **emblématiques** et de nombreux **points de vue** en fond de vallée (paysage intimiste de la vallée) ou sur les coteaux (panoramas sur la vallée) sont signalés dans l'**Atlas des paysages de la Somme** (Cf. carte 14). Parmi eux peuvent être cités :

Le belvédère de Vaux :

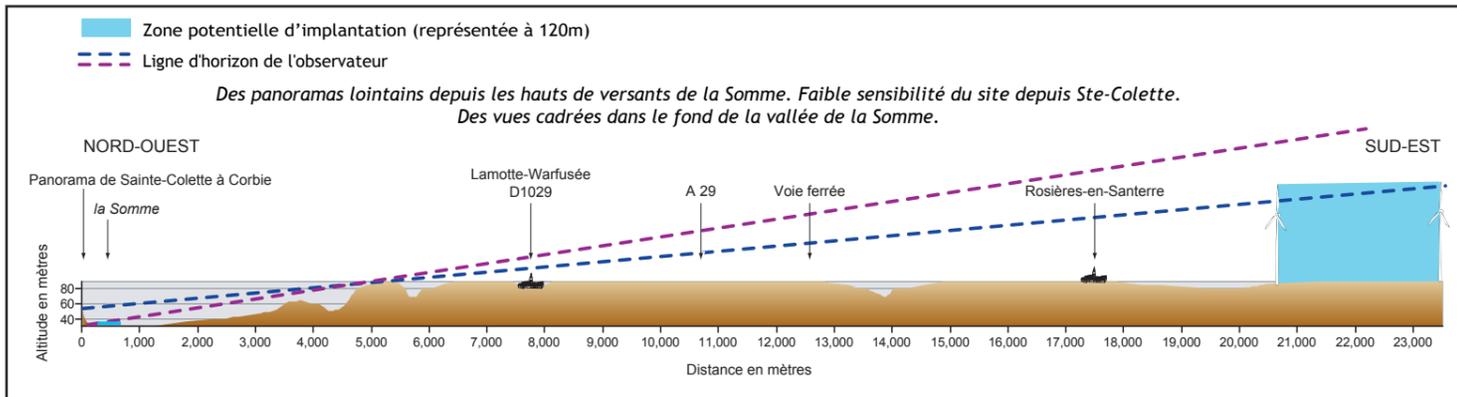
Situé sur le versant Nord de la vallée de la Somme, ce panorama se déploie du Nord Est vers le Sud (Fig.24). Le parc éolien existant de Pertain Potte est visible en vue lointaine (17km environ) sur le côté Sud du panorama. *Le site étudié se situe à beaucoup plus à l'Est de ce parc existant. Il ne sera pas visible depuis le panorama. Les enjeux visuels sont nuls.*

Le belvédère de Saint-Colette à Corbie :

Situé sur le versant Nord de la vallée de la Somme, à l'Est de Corbie, ce panorama se déploie aussi du Nord Est vers le Sud (Fig.25 et coupe 1). *Le site étudié se situe au Sud Est, dans ce panorama. Cependant la distance et les jeux de relief induisent des enjeux visuels très faibles depuis ce panorama (cf. coupe 1).*

Les routes RD1 et RD938 :

Toutes deux suivent la vallée de la Somme sur le plateau au Nord et offrent des belvédères vers le Sud, sur la vallée et le plateau du Santerre en arrière-plan. La RD1 suit l'axe Est / Ouest de la vallée de la Somme, sur le plateau au Nord entre Bray-sur-Somme et Corbie (Fig.26-27-28), la RD938 entre Péronne et Maricourt (Fig.29-30). *Selon la configuration des points de vue (relief, végétation et rôle de la distance), le site étudié s'inscrit sur le plateau du Santerre en vue lointaine (> 17 km) avec les autres parcs éoliens (Caix, Nord Santerre, Ablaincourt-Pressoir). Ces vues sur le site concernent majoritairement la route RD1. La portion de route RD938 concernée offrant des perceptions plus cloisonnées.*



Coupe 1. Depuis le belvédère Sainte-Colette de Corbie et la vallée de la Somme.

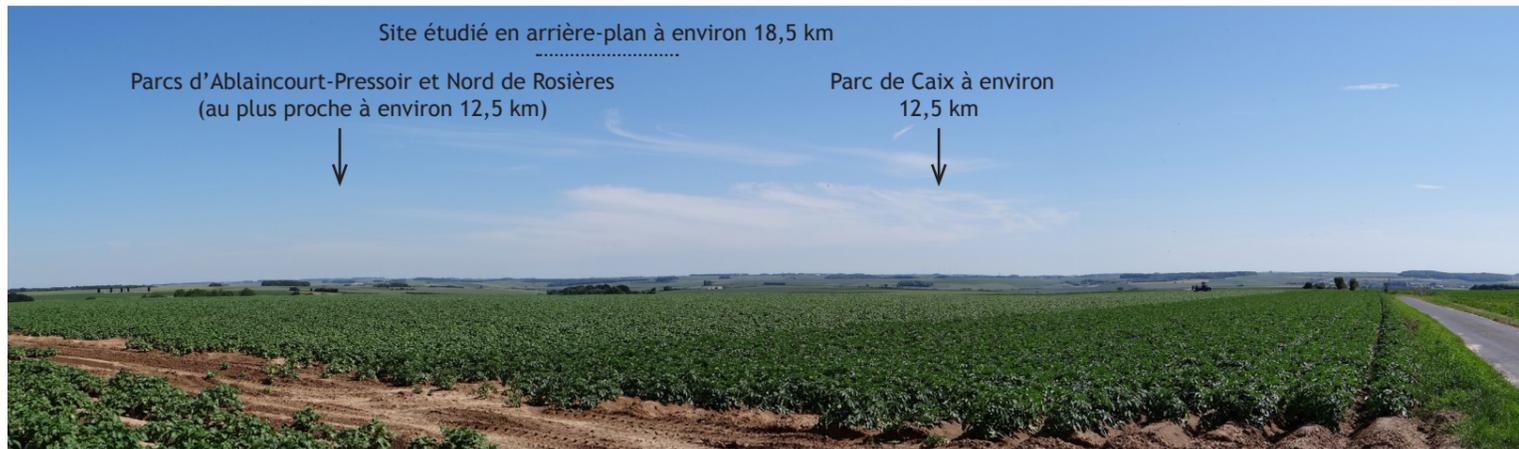


Fig.26. Belvédère vers le Sud depuis la RD1 au Nord de Sully-le-Sec. Point de vue de l'Atlas des paysages.

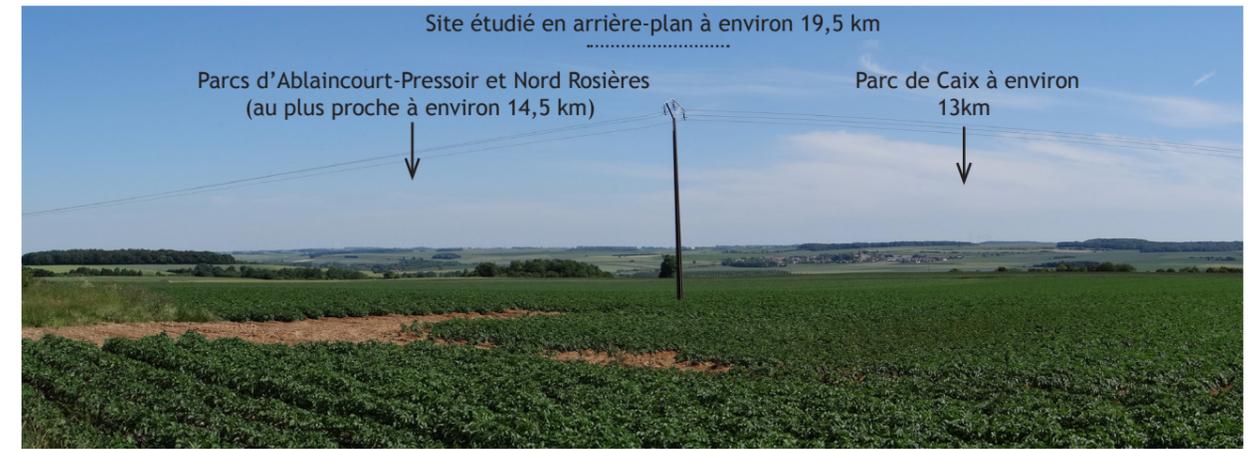


Fig.27. Belvédère vers le Sud depuis la RD1 au lieu-dit Sainte-Colette. Point de vue de l'Atlas des paysages.

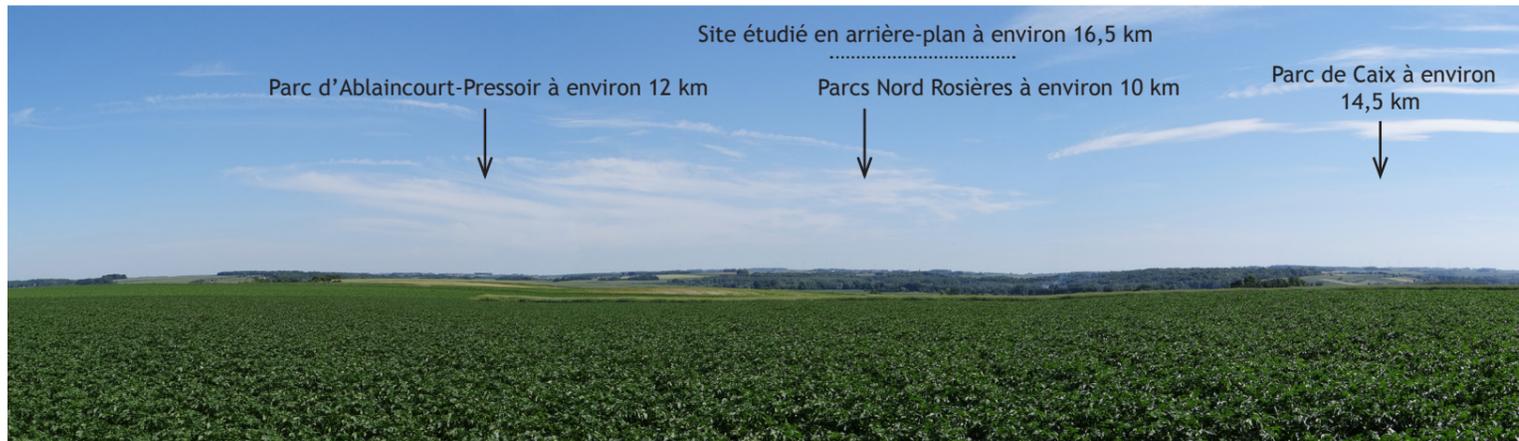
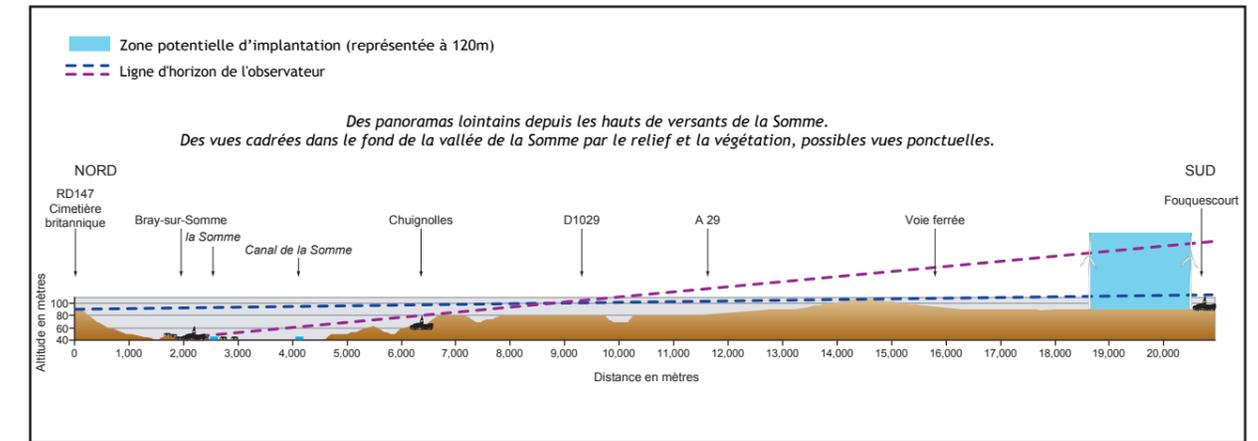


Fig.28. Belvédère vers le Sud depuis le cimetière militaire de la Côte 80 à l'Ouest de Bray-sur-Somme.



Coupe 2. Depuis le Nord de Bray-sur-Somme et la vallée de la Somme.



Fig.29. Vue sur le bourg de Curlu dans la vallée de la Somme depuis la RD938. Point de vue de l'Atlas des paysages.



Fig.30. Vallée de la Somme depuis la RD938. Vue vers l'Est à l'Ouest de Clery-sur-Somme.

Rapport au site étudié

La **vallée de la Somme** présente un **enjeu paysager** par sa reconnaissance en tant que paysage de vallée signalé et défini **paysage emblématique** dans l'Atlas des paysages de la Somme, ainsi que sa reconnaissance sociale (site de loisirs et touristique).

La **sensibilité vis-à-vis du site étudié** est très faible à nulle depuis le fond de vallée qui est de plus fort enjeu pour ses paysages intimistes de vallée. L'encaissement de la vallée par rapport au plateau, la présence de végétation arborée fermant les vues au sein de la vallée, ainsi que la distance au site étudié (> 13 km) induisent en effet des enjeux visuels très faibles à nuls.

Les vues lointaines vers le plateau du Santerre depuis le haut de versant Nord de la vallée comprennent parfois le site étudié notamment depuis le Nord de Bray-sur-Somme et la RD1 entre Bray-sur-Somme et Corbie. La sensibilité est nulle depuis le belvédère de Vaux, faible depuis celui de Sainte-Colette.

La sensibilité est faible depuis ces plateaux Nord. Dans ces vues d'ensemble depuis les hauts de versants, le site étudié est en effet perçu avec les autres parcs éoliens du plateau du Santerre et plus précisément il se regroupe avec les parcs existants du Nord Santerre (au Nord de Rosières-en-Santerre) et le projet accordé de la Côte Noire. Ainsi il n'ajoute pas ou peu de cône de vue avec éoliennes dans ces vues depuis le Nord de la Somme. Il est de plus éloigné de plus de 17 km de ce haut versant Nord de la Somme.

La vallée de la Somme - De la source au canal du Nord



Fig.31. Vallée de la Somme à Saint-Christ-Briost



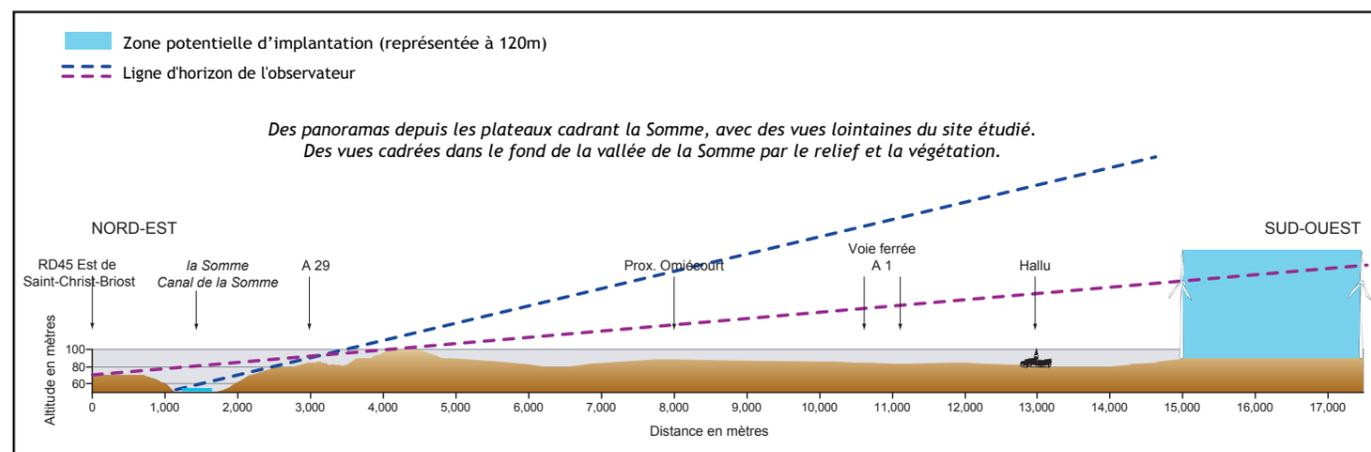
Fig.32. Canal de la Somme à Epénancourt



Fig.33. Eoliennes de Voyennes / Rouyle-Petit et canal depuis Bethencourt-sur-Somme



Fig.34. Vallée de la Somme et plateaux. Vue vers l'Ouest depuis l'Ouest d'Y (point de vue de l'Atlas des paysages de la Somme)



Coupe 3. Depuis l'Est de Saint-Christ-Briost sur la RD45 et la vallée de la Somme.



Fig.35. Vue vers l'Ouest sur la vallée de la Somme depuis la RD45 à l'Est de Saint-Christ-Briost (axe de découverte de l'Atlas des paysages de la Somme)

Localisation de l'unité

Cette sous-unité paysagère s'étend dans un axe Nord / Sud à l'Est de l'aire d'étude dans le périmètre éloigné, à environ 10 km du site étudié.

Caractéristiques de la sous-unité « De la source au canal du Nord »

Cette sous-unité concerne la **vallée de la Somme au Sud de Péronne**. Elle est orientée Nord / Sud. La vallée est **peu encaissée** sur cette section entre sa source et Péronne, traversant les plateaux du Santerre et du Vermandois au relief quasi-plan. Elle se lit comme un **cordons boisés** (ripisylve) dans le **paysage ouvert de grandes cultures**.

La vallée est un **axe de circulation**, empruntée par le **canal de la Somme** (Fig.32 et 33) défini comme une autoroute fluviale dans l'Atlas des Paysages de Picardie, et qui sera doublé par le **projet de canal à grand gabarit Seine Nord Europe**. Le canal du Nord se sépare de la vallée de la Somme à Bethencourt-sur-Somme. Le canal de la Somme commence au point «Y» à l'Est de Ham. Plusieurs parcs éoliens sont existants (Fig.33). Cette sous-unité est un **territoire de flux et d'évolutions**.

Cette portion de vallée n'est **pas touristique et peu habitée**. **Ham** (en dehors de l'aire d'étude) et **Péronne** sont les bourgs majeurs. Les villages se succèdent le long de la vallée, souvent jumelés de part et d'autre d'un franchissement (Bethencourt-sur-Somme / Villecourt par exemple). Le patrimoine bâti compte des églises (architecture de la Reconstruction suite à la Première Guerre Mondiale et églises non détruites) et des bâtiments industriels (exemple de la sucrerie d'Eppeville). La voie de halage est utilisée aussi pour des promenades (piste cyclable).

Le contexte topographique n'offre pas de points de vue en belvédère comme dans la sous-unité des boucles de la Haute-Somme. Les vues sur la Somme s'observent depuis les points de franchissement, dans l'axe du canal et de la Somme. Ces vues sont cadrées par la végétation (peupliers...) accompagnant le canal et le fleuve. Les plateaux de grandes cultures apparaissent en arrière-plan. Un **contraste** s'établit entre le **paysage ouvert cultivé des plateaux du Santerre et du Vermandois**, et la **vallée de la Somme**, seul secteur humide et boisé (Fig.31).

Les **paysages de la vallée de la Somme** sont définis **emblématiques** et plusieurs **points de vue** depuis les plateaux du Santerre et du Vermandois (panoramas sur la vallée) ainsi que depuis la vallée (Falvy, Fig.36) sont signalés dans l'**Atlas des paysages de la Somme** (Cf. carte 14). Les vues inventoriées sur la vallée depuis les plateaux s'organisent:

- vers l'Est depuis la RD1017 près de Villers-Carbonnel, la RD35 près de Briost et Licourt,
- vers l'Ouest près d'Y et Matigny (Fig.34), depuis la RD1029 à Brie, depuis la RD45 à l'Est de Saint-Christ-Briost (Fig.35 et coupe 3).



Fig.36. Vallée de la Somme au Sud de Falvy (point de vue de l'Atlas des paysages de la Somme)

Rapport au site étudié

La **vallée de la Somme** présente un **enjeu paysager** par sa reconnaissance en tant que paysage de vallée défini **paysage emblématique** dans l'Atlas des paysages de la Somme.

La **distance au site étudié** (> 13 km) ainsi que la présence de jeux de relief et de végétation induisent une **sensibilité très faible à nulle** depuis le **fond de la vallée** (coupe 3), **faible depuis les plateaux**. Le site s'inscrit en **vue lointaine** (> 10 km) depuis les **plateaux** cadrant la vallée, perçu avec les autres **parcs éoliens** présents sur le plateau du Santerre.



Fig.37. Vallée de l'Avre et parc éolien d'Hargicourt vus depuis la RD935 (axe de découverte de l'Atlas des paysages de la Somme)



Fig.38. Montdidier



Fig.39. Plateau de grandes cultures et cordon boisé localisant la vallée de l'Avre. Vue vers le Nord depuis la RD329 au Nord-Est de Montdidier.

Localisation de l'unité

Cette unité occupe la partie Sud-Ouest de l'aire d'étude, dans le périmètre éloigné, à environ 8 km du site étudié.

Caractéristiques de l'unité

L'unité regroupe la vallée de l'Avre et celle de son affluent Les Trois Doms, et les plateaux de grandes cultures qu'elles traversent. La vallée de l'Avre marque la limite Sud du Santerre. A Pierrepont-sur-Avre, les coteaux sont des points d'observation de la confluence des deux rivières l'Avre et Les Trois Doms.

La vallée de l'Avre présente une dissymétrie nette entre son versant Nord relativement continu sur lequel fût aménagée la route RD935 desservant les bourgs en fond de vallée, tandis que le versant Sud est entaillé par des vallées sèches dont les versants sont boisés ou occupés de larris. Dans les vallées, l'ambiance est tout autre que celle du plateau ouvert de grandes cultures : vues courtes, routes sinueuses, paysages ombragés, parfois présence d'étangs. La populiculture limite les vues transversales dans les vallées. Depuis les plateaux, les vues sont lointaines, et comprennent le plateau du Santerre en regardant vers le Nord (coupe 4). La vallée se lit comme un cordon boisé (Fig.39, 40 et 41). Les ambiances du plateau sont proches de celles du plateau du Santerre (Fig.39).

L'occupation humaine de la vallée est ancienne. On peut citer un amphithéâtre gallo-romain à Guerbigny, des villa gallo-romaines dont à Montdidier, les châteaux forts de Montdidier et de Davenescourt...

La vallée entre Amiens et Montdidier est industrialisée, avec les villes de Montdidier (Fig.38), Moreuil ou encore Boves.

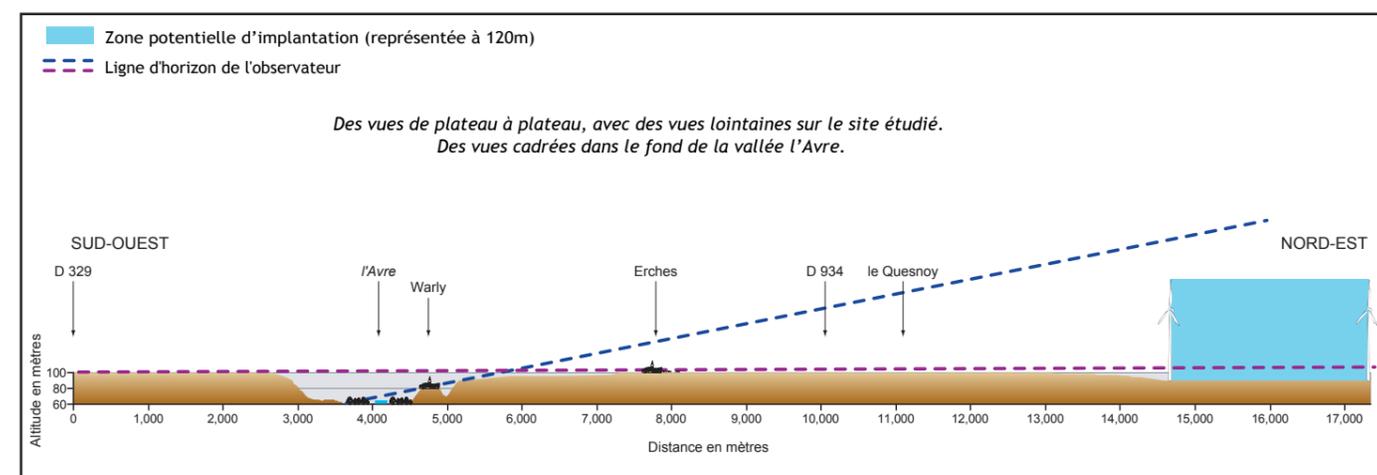
La vallée de l'Avre est définie paysage emblématique et plusieurs points de vue depuis le coeur de la vallée et depuis les plateaux (panoramas sur la vallée) sont signalés dans l'Atlas des paysages de la Somme (Cf. carte 14). La route majeure RD935 empruntant la vallée et reliant Amiens à Montdidier est définie axe de découverte dans l'Atlas des paysages (Fig.37).



Fig.40. Vallée de l'Avre vue depuis le Sud sur la RD68 au Sud de Guerbigny (point de vue de l'Atlas des paysages de la Somme)



Fig.41. Vallée de l'Avre vue depuis l'Ouest sur la RD920 à l'Ouest de Moreuil (axe de découverte de l'Atlas des paysages de la Somme)

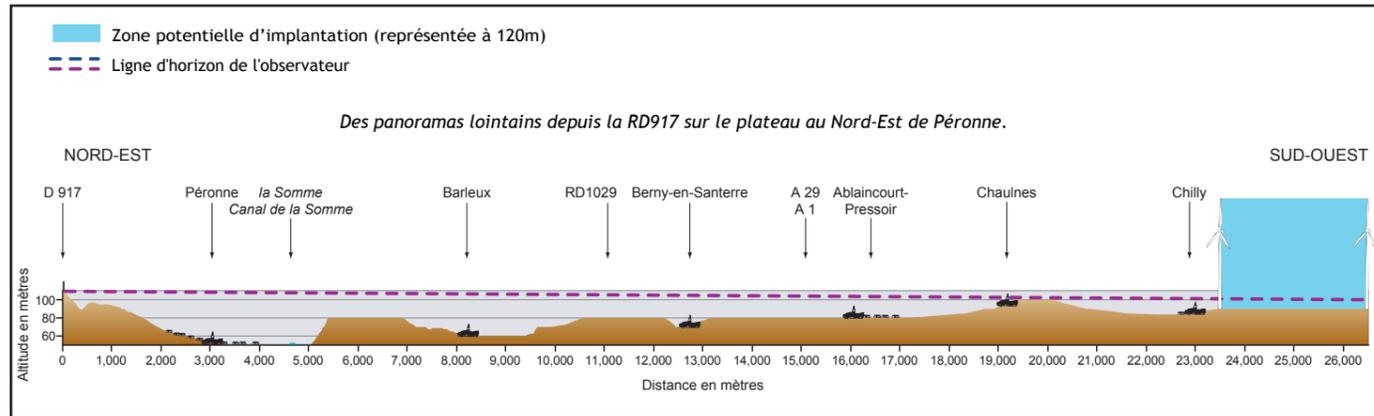


Coupe 4. Depuis la RD329 au Nord-Est de Montdidier et depuis la vallée de l'Avre

Rapport au site étudié

Le coeur de la vallée de l'Avre présente un enjeu paysager par sa reconnaissance en tant que paysage de vallée défini paysage emblématique dans l'Atlas des paysages de la Somme.

La distance au site étudié (> 8 km), ainsi que la présence de jeux de relief et de végétation induisent une sensibilité très faible à nulle depuis le fond de la vallée, faible depuis les plateaux. Le site s'inscrit en effet en vue lointaine depuis les plateaux (> 9-10 km), en arrière-plan du front boisé créé par la vallée de l'Avre et qui limite les perceptions.



Coupe 5. Depuis la RD917 au Nord-Est de Péronne



Fig.42. Vue vers le Sud-Ouest depuis la RD917 au Nord-Est de Péronne (point de vue de l'Atlas des paysages de la Somme)

Localisation de l'unité

Cette unité paysagère s'étend à l'extrémité Nord-Est du périmètre d'étude éloigné et au-delà, sur la rive droite de la vallée de la Somme. Elle est distante de plus de 20 km du site étudié.



Fig.43. Paysage des collines du Vermandois. Vue vers le Sud depuis la RD917 au Nord est de Péronne.

Caractéristiques de l'unité

L'unité est caractérisée par un paysage de plateau vallonné et cultivé (Fig.43). Vouées en majorité aux grandes cultures, les collines du Vermandois sont ponctuées de bosquets. Ces ensembles boisés occupent le plus souvent des poches argileuses.

Les vallées sèches, très nombreuses et dissymétriques, sont mises en évidence par les rideaux de végétation. Constituant des abris naturels, celles-ci accueillent de nombreux villages. Sur les coteaux, les larris s'accompagnent de pelouses calcicoles caractéristiques.

Ce territoire est lui aussi marqué par la ligne de front de 1914-1918 et tous les villages ont été détruits. Un maillage de petits villages est organisé sous l'influence de la ville principale de Péronne bâtie dans la vallée de la Somme.

Dans ce contexte paysager les vues sont ouvertes depuis les plateaux. Elles peuvent être lointaines (Fig.42) ou plus courtes lorsqu'elles sont délimitées par les boisements en arrière-plan (Fig.43). Dans les vallées, les vues sont plus courtes. Les villages et autres éléments verticaux (pylône de télécommunication, ligne à haute-tension, château d'eau...) sont des points d'appel sur le plateau. Le parc éolien existant de Nurlu s'inscrit dans cette unité, près de la RD917 au Nord Est en dehors de l'aire d'étude.

Le secteur entre la RD917 et la RD6 est défini paysage emblématique et plusieurs points de vue depuis les vallées et les plateaux (panoramas sur les vallées) sont signalés dans l'Atlas des paysages de la Somme (Cf. carte 14). La route majeure RD917 sur le plateau et reliant Péronne à Cambrai par la RD1044 est définie axe de découverte dans l'Atlas des paysages (coupe 5 et Fig.42).

Rapport au site étudié

Le coeur des Collines du Vermandois présente un enjeu paysager par sa reconnaissance en tant que paysage emblématique dans l'Atlas des paysages de la Somme. Il est cependant localisé en dehors du périmètre éloigné.

La distance au site étudié (> 20 km), ainsi que la présence de jeux de relief et de végétation induisent une sensibilité très faible à nulle depuis les fonds de la vallée, faible depuis les plateaux.

Des vues lointaines s'organisent sur le site étudié depuis les plateaux notamment la RD917 au Nord-Est de Péronne en regardant vers le Sud (point de vue défini par l'Atlas des paysages). Dans ces vues d'ensemble, le site étudié est perçu en vue lointaine (> 20 km), avec les autres parcs éoliens du plateau du Santerre.

Le secteur du Souvenir

Localisation de l'unité

Cette unité paysagère est limitrophe au périmètre éloigné (> 17 km du site étudié), et s'étend vers le Nord majoritairement en dehors de l'aire d'étude.

Caractéristiques de l'unité

Le paysage du secteur du Souvenir prend la forme de plateaux vallonnés, modelés par des vallées sèches et ponctués de boisements. Le paysage est totalement remodelé par la Grande Guerre :



Fig.44. Exemple de site de mémoire (Thiepval)

- de nombreux cimetières militaires sont dispersés en plein champ, aux abords des routes départementales et à proximité des villages. De grands mémoriaux nationaux, comme à Thiepval (mémorial britannique, Fig.44), Longueval (mémorial sud-africain) s'imposent dans le paysage par leur architecture monumentale. Ces lieux majeurs sont en dehors du périmètre éloigné.
- les villages rasés ont souvent été regroupés lors de la Reconstruction comme en témoigne leur nom composé (exemple de Beaumont-Hamel) et reconstruits en brique (exemples d'Albert...), avec un urbanisme aéré créant des ensembles urbains très homogènes.
- les terres agricoles ont été déminées et remises en culture suite à la guerre.

A l'Est, la vallée de l'Ancre entaille le plateau. Elle présente une ambiance paysagère différente du plateau avec son fond de vallée humide. La ville d'Albert est bâtie dans cette vallée (en dehors du périmètre d'étude).

La vallée de l'Ancre fût l'un des sites majeurs de la bataille de la Somme. Les rebords de plateau dominant la vallée, les marécages du fond de vallée constituaient un site défensif naturel et le sous-sol crayeux permettait de creuser des galeries. On peut citer le trou de mine de La Boisselle qui témoigne des conflits (cratère de mine de 100m de diamètre et 30m de profondeur). Ce secteur fait l'objet d'une protection au titre de site classé et est défini paysage emblématique dans l'Atlas des paysages de la Somme.

Le périmètre d'étude éloigné s'étend sur le plateau, au Nord de la vallée de la Somme et Bray-sur-Somme.



Fig.45. Vue vers le Sud-Est depuis la RD329 au Nord de Bray-sur-Somme sur le plateau.

Rapport au site étudié

Le coeur du Secteur du Souvenir présente un enjeu par son caractère patrimonial (patrimoine de mémoire), et sa reconnaissance en tant que paysage emblématique dans l'Atlas des paysages de la Somme. Ce paysage emblématique est hors du périmètre éloigné (> 26 km du site étudié).

Le site est éloigné du coeur du Secteur du Souvenir, et présente une sensibilité nulle depuis ces lieux majeurs. Des vues lointaines (> 17 km) s'organisent sur le site étudié depuis le plateau au Nord de la vallée de la Somme (exemple depuis le Nord de Bray-sur-Somme). La sensibilité est faible. Dans ces vues d'ensemble, le site étudié se regroupe en effet avec les parcs existants du Nord Santerre (au Nord de Rosières-en-Santerre) et le projet accordé de la Côte Noire.

Le Noyonnais

Localisation de l'unité

Le Noyonnais s'étend au Sud-Est dans le périmètre éloigné et au-delà, à plus de 11 km du site étudié.

Caractéristiques de l'unité



Fig.46. Massif du Noyonnais créant l'arrière-plan des vues vers le Sud-Est. Vue depuis la table d'orientation de Boulogne-la-Grasse.

La différence d'altimétrie et le caractère boisé du secteur du Noyonnais rend lisible la transition avec les paysages du plateau du Santerre. Le relief est d'une altitude d'environ 180m. Petits plateaux et buttes calcaires, entrecoupés d'un réseau hydrographique dense forment des collines. Le Noyonnais présente une hétérogénéité dans son occupation du sol : boisements, cultures et prairies. Leur répartition en terme de superficie est fonction de la topographie.

- Le secteur au relief marqué au Sud-Est comprend majoritairement des boisements auxquels s'ajoutent prairies dans les fonds de vallées humides tandis que les cultures occupent les versants des vallées et les plateaux.

- Les versants en transition entre le plateau du Santerre et les reliefs du Noyonnais associent boisements, polyculture et élevage.

Au sein des vallées les vues sont courtes sous l'influence du relief et de la végétation arborée. Il en est de même dans le massif boisé, dans lequel les points hauts offrent cependant des vues dégagées plus ou moins lointaines (vues d'ensemble sur les vallées ou vues lointaines vers l'Ouest sur les plateaux ouverts cultivés du Santerre).

L'habitat est regroupé en bourgs et hameaux qui investissent les vallons et les plateaux. Les bourgs sont souvent entourés de prairies. Le territoire est marqué par les traces de la Première Guerre Mondiale qui se lit par la présence des bourgs reconstruits en brique, cimetières militaires, monuments commémoratifs. La ville de Noyon est en dehors de l'aire d'étude plus au Sud.

Le coeur du Noyonnais est défini paysage emblématique et plusieurs points de vue sont signalés dans l'Atlas des paysages de la Somme, tous hors du périmètre éloigné.

Rapport au site étudié

Le coeur du Noyonnais présente un enjeu paysager par sa reconnaissance en tant que paysage emblématique dans l'Atlas des paysages de la Somme. Il est hors du périmètre éloigné (> 18 km du site).

Des vues lointaines (> 10 km) peuvent s'organiser sur le site étudié compris dans le plateau du Santerre depuis les versants du Noyonnais tournés vers le Nord-Ouest. Depuis le coeur du Noyonnais les enjeux visuels sont très faibles à nuls, les jeux de reliefs et les boisements ajoutés à la distance ferment les vues vers le site. La sensibilité est très faible.

Les tendances d'évolution



Carte 15 : Carte de Cassini (18^{ème} siècle), source : Géoportail
Lecture des tracés des axes de communication contemporains

Les paysages du Santerre ont été marqués par les évolutions industrielles, la création d'axes de communication au 19^{ème} siècle (création du canal de la Somme), les conflits au début du 20^{ème} siècle (bourgs constitués de bâti reconstruit, avec de la brique industrielle rouge foncé) et les évolutions agricoles au courant du 20^{ème} siècle (élargissement des parcelles, regroupement des exploitations, passage à une agriculture intensive, industrielle).

Les tendances d'évolution actuelles de cette unité résident dans:

- la pression urbaine: les bourgs s'étendent par la construction de nouvelles habitations sous l'influence des villes de l'aire d'étude tandis que les entrées de villes sont modifiées par des zones d'activités ou industrielles (Roye, Péronne...).
- l'évolution agricole: des bâtiments agricoles en dehors des bourgs se lisent sur les plateaux ouverts. Les trames parcelaires s'agrandissent sous l'influence de la mécanisation et de l'extension des grandes cultures.
- la création de parcs éoliens en particulier au cœur de l'aire d'étude.
- Le canal à grand gabarit «Seine Nord Europe», en projet, traversera la partie Est de l'aire d'étude du Nord au Sud et aura pour conséquences des mutations paysagères (mutations foncières, ouvrages de terrassement...).

Les enjeux paysagers définis par l'Atlas des Paysages de la Somme sont de maintenir le caractère ouvert du plateau, renforcer la lisibilité du parcellaire, conserver les structures végétales repères. L'implantation de parcs éoliens est aussi citée, avec une attention à porter. Le projet du canal à grand gabarit Seine Nord Europe est une mutation à venir. Les paysages du Santerre ont évolué pour devenir des paysages à forte production agricole en lien avec le développement d'une industrie agro-alimentaire et des infrastructures de communication (autoroute, ligne TGV, canal etc). C'est un territoire de production agricole et de flux.

Fig.47. Evolution du paysage. exemple de vue sur Rosières en Santerre, depuis les châteaux d'eau de Caix.
en Haut : vue en 2007 ; 6 éoliennes sont construites au Nord de Rosières
en Bas : vue en 2009 : implantation de 12 éoliennes supplémentaires, qui apparaissent ici en arrière plan de Rosières et à gauche



Première éolienne

Cheminée d'usine



I. Etat initial paysager

I.1. L'organisation du paysage et des vues

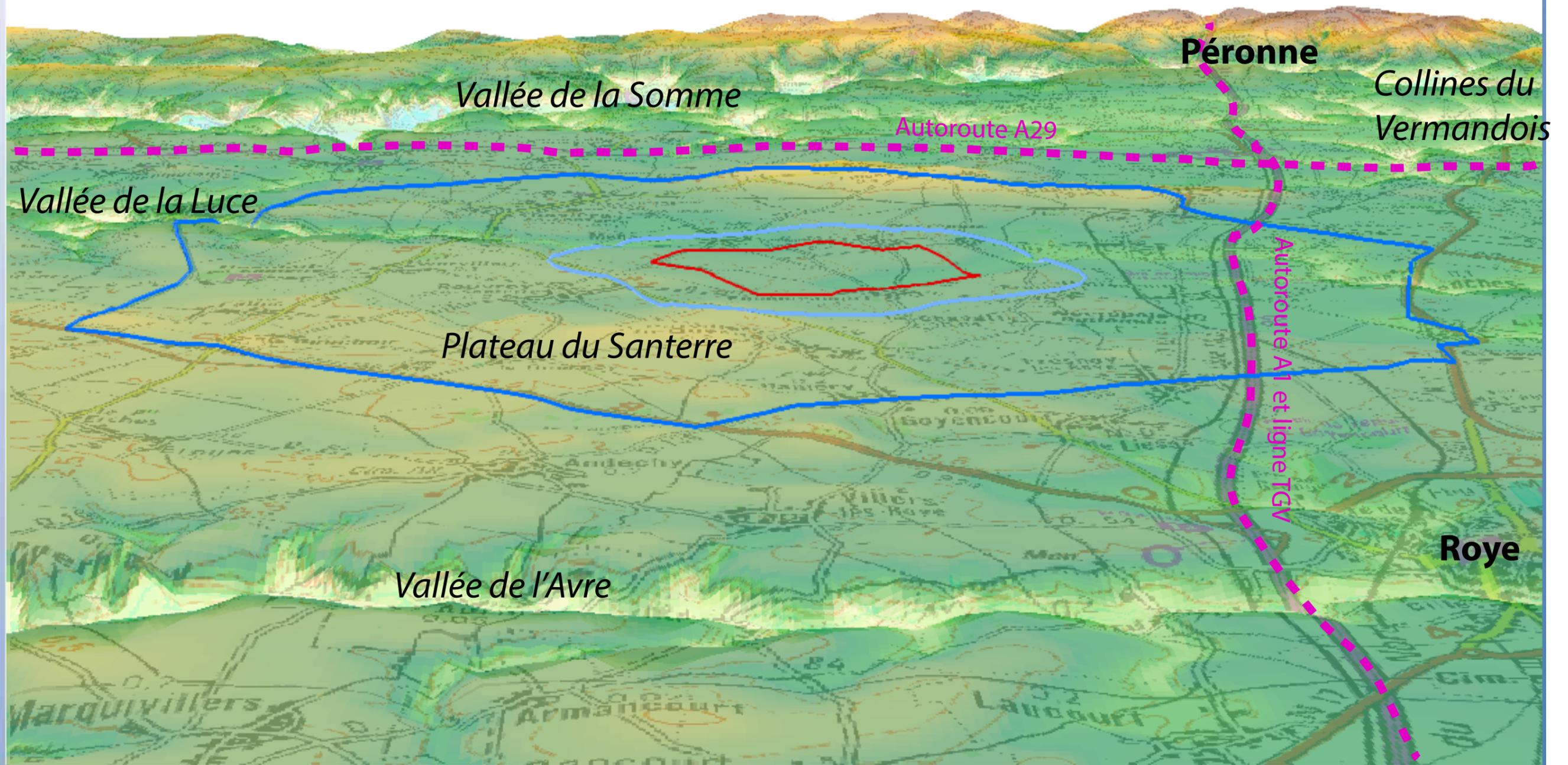
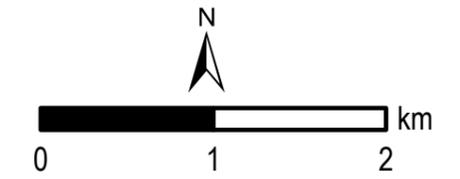
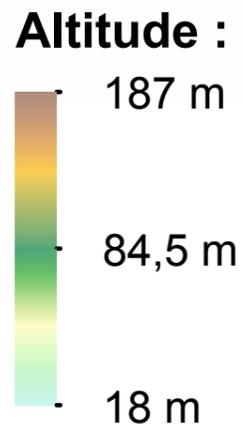
I.1.2. Unités paysagères

S
Y
N
T
H
E
S
E

Unité paysagère	Caractéristiques	Sensibilités vis à vis du site étudié
Le plateau du Santerre et celui du Vermandois	<p>Un paysage de plateau cultivé, ouvert, ponctué de boisements, traversé par des infrastructures majeures de communication (autoroutes A1, A29, ligne TGV...) et un réseau de lignes à haute tension.</p> <p>Un paysage ponctué de «villages-bosquets» et de châteaux d'eau.</p> <p>Présence de plusieurs parcs éoliens existants.</p> <p>Plateau ponctué de cimetières militaires et monuments commémoratifs.</p> <p>Présence d'usines en lien avec l'agriculture (Roye, Nesle...).</p> <p>Rosières-en-Santerre ville la plus proche du site étudié, au Nord-Ouest.</p> <p>Des vues ouvertes et lointaines avec les éléments verticaux en point d'appel.</p> <p>Vallée de la Luce paysage emblématique de l'Atlas des Paysages de la Somme.</p>	<p>Sensibilité modérée.</p> <p>Site en recul des paysages emblématiques de la vallée de la Luce à environ 2,5 km à l'Ouest, avec une faible sensibilité avec cette vallée.</p> <p>Des vues proches à lointaines sur le site étudié depuis le plateau, avec intervisibilités avec autres parcs éoliens. Perceptions du site conditionnées par les ondulations du relief et la présence des boisements en s'éloignant.</p> <p>Un contexte paysager présentant des capacités d'accueil de l'éolien. Présence de parcs existants à environ 4 km du site étudié, et site limitrophe au parc accordé de la Côte Noire avec lequel il se regroupe.</p>
La vallée de la Somme : de la source au Canal du Nord et les boucles de la Haute-Somme	<p>Une ambiance contrastant avec celle des plateaux.</p> <p>Un paysage intimiste de vallée avec sa végétation spécifique et ses étangs.</p> <p>Une vallée peu encaissée de Ham à Péronne, empruntée par le canal du Nord. Projet de création d'un canal à grand gabarit (canal Seine Nord Europe).</p> <p>Une vallée encaissée avec de nombreux méandres au Nord: les boucles de la Haute-Somme.</p> <p>Vues courtes et cadrées dans le fond de vallée, belvédères depuis les hauts de versant en particulier les boucles de la Haute-Somme.</p> <p>Vallée de la Somme paysage emblématique de l'Atlas des Paysages de la Somme.</p> <p>Reconnaissance sociale (tourisme, loisirs) des boucles de la Haute-Somme.</p>	<p>Sensibilité très faible à nulle depuis le fond de la vallée de la Somme, par son éloignement (> 13km), les jeux de relief et la végétation.</p> <p>Sensibilité nulle depuis le belvédère de Vaux, faible depuis celui de Sainte-Colette.</p> <p>Lecture du site en vue lointaine depuis les plateaux cadrant la vallée, notamment depuis le Nord à plus de 17 km. Sensibilité faible, site se regroupant avec les parcs existants au Nord de Rosières-en-Santerre et le projet accordé de la Côte Noire.</p>
La vallée de l'Avre et des Trois Doms	<p>Un paysage de plateau ouvert et cultivé, traversé par la vallée intimiste de l'Avre. Des vues globalement larges et lointaines depuis le plateau. Des vues cadrées dans la vallée.</p> <p>Vallée industrialisée (Moreuil, Boves, Montdidier).</p> <p>Vallée de l'Avre paysage emblématique de l'Atlas des Paysages de la Somme.</p>	<p>Sensibilité très faible à nulle depuis le fond de la vallée de l'Avre, par son éloignement (> 8 km), les jeux de relief et la végétation.</p> <p>Sensibilité faible depuis les plateaux. Lecture du site en vue lointaine (> 9-10 km) depuis les plateaux, en arrière-plan du front boisé créé par la vallée de l'Avre et qui limite les perceptions.</p>
Les collines du Vermandois	<p>Un paysage agricole (grandes cultures), au relief souple (collines) ponctué de boisements.</p> <p>Des vues globalement larges et lointaines depuis les plateaux, cadrées dans les vallées.</p> <p>Coeur des Collines du Vermandois, défini paysage emblématique dans l'Atlas des paysages de la Somme, localisé en dehors du périmètre éloigné.</p>	<p>Sensibilité très faible à nulle depuis les fonds de vallées, par son éloignement (> 20 km), les jeux de relief et la végétation.</p> <p>Sensibilité faible depuis les plateaux. Vues lointaines sur le site étudié (> 20 km) depuis les plateaux notamment la RD917 au Nord-Est de Péronne (point de vue défini par l'Atlas des paysages). Lecture du site avec les autres parcs éoliens du plateau du Santerre, et se regroupant avec les parcs existants du Nord Santerre (au Nord de Rosières-en-Santerre) et le projet accordé de la Côte Noire.</p>
Le secteur du Souvenir	<p>Un paysage de plateau ouvert de grandes cultures, ponctué de boisements et caractérisé par la présence de sites témoins de la Grande Guerre (cimetières militaires, monuments commémoratifs dont édifices nationaux).</p> <p>Site du Souvenir, avec monuments commémoratifs nationaux (Thipeval...) protégé au titre de site classé et inscrit, défini paysage emblématique dans l'Atlas des paysages de la Somme, localisé en dehors du périmètre éloigné (> 26 km du site).</p>	<p>Sensibilité nulle depuis les lieux majeurs de mémoire qui sont éloignés.</p> <p>Sensibilité faible depuis les plateaux. Vues lointaines sur le site étudié (> 17 km) depuis le plateau au Nord de la vallée de la Somme (exemple depuis le Nord de Bray-sur-Somme), avec les autres parcs éoliens du plateau du Santerre. Site se regroupant avec les parcs existants au Nord de Rosières-en-Santerre et le projet accordé de la Côte Noire.</p>
Le Noyonnais	<p>Un paysage caractérisé par un relief plus marqué et des boisements.</p> <p>Massif du Noyonnais se lisant en arrière-plan depuis les plateaux du Santerre et du Vermandois.</p> <p>Coeur du Noyonnais, défini paysage emblématique dans l'Atlas des paysages de la Somme, localisé en dehors du périmètre éloigné (> 18 km du site).</p>	<p>Sensibilité très faible.</p> <p>Relief, boisements fermant les vues depuis le coeur du Noyonnais.</p> <p>Vues lointaines (> 10 km) possibles depuis les versants tournés vers le Nord-Ouest.</p>

Tableau 2: synthèse des sensibilités depuis les unités paysagères

-  Zone potentielle d'implantation
-  Périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché



Sources : ETD, BD ALTI® IGN, SCAN100® IGN

Carte 16 : Relief périmètre rapproché

La carte 18 présente le contexte paysager rapproché du site et localise les photographies de cette partie I.2.3.

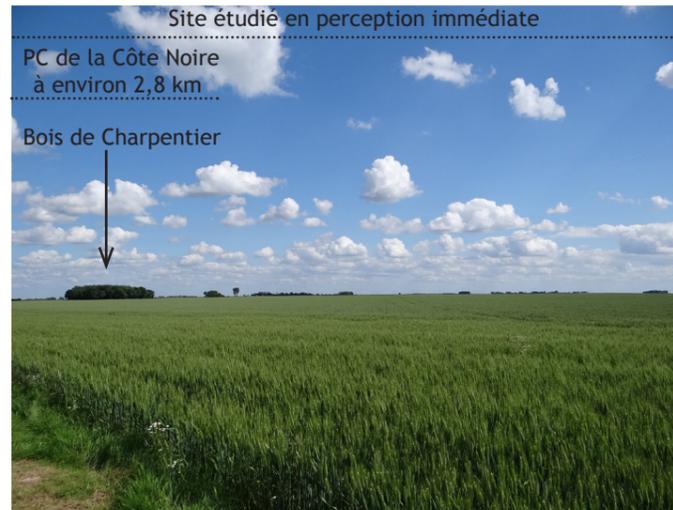
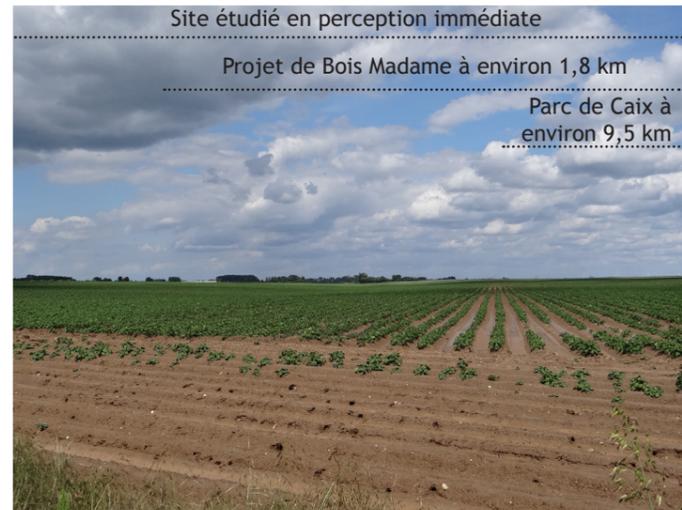


Fig.48. Site sur le plateau de grandes cultures du Santerre. Perception immédiate du site depuis l'Est depuis la route entre Maucourt et Fouquescourt. Culture de pommes de terre.

Fig.49. Site sur le plateau de grandes cultures du Santerre. Perception immédiate du site depuis l'Ouest depuis la sortie Sud de Méharicourt. Céréaliculture.



Fig.50. Exemple de vue depuis le Sud. Vue vers le site étudié depuis le Sud Ouest depuis le cimetière militaire de Bouchoir sur la RD934.



Fig.51. Bourg de Rosières-en-Santerre



Fig.52. Vallée de Vrély

Relief

Le périmètre rapproché s'étend sur le plateau du Santerre (cf. carte 16). Le site étudié s'intègre sur le plateau (fig.48-49). Son altitude est comprise entre 83m et 90m.

Occupation du sol

On retrouve les caractéristiques de l'unité paysagère du plateau du Santerre. L'ensemble du site est occupé par des parcelles de grandes cultures (fig. 49-49), reliées par un réseau de chemins agricoles. Des arbres sont présents (en bosquet ou bande). Dans la partie Nord du site, le bois Carpentier se distingue comme un repère visuel dans les perceptions immédiates du site (fig. 49).

Infrastructures de communication

Les axes majeurs RD337 au Nord (fig.55), ligne TGV Nord, autoroute A1 et RD1017 à l'Est (fig.53), et RD934 au Sud (fig.50) sont compris dans le périmètre rapproché.

Trois routes locales traversent le site : deux reliant le bourg de Fouquescourt au Sud à ceux de Maucourt et Méharicourt au Nord, et une route transversale Est/Ouest les reliant.

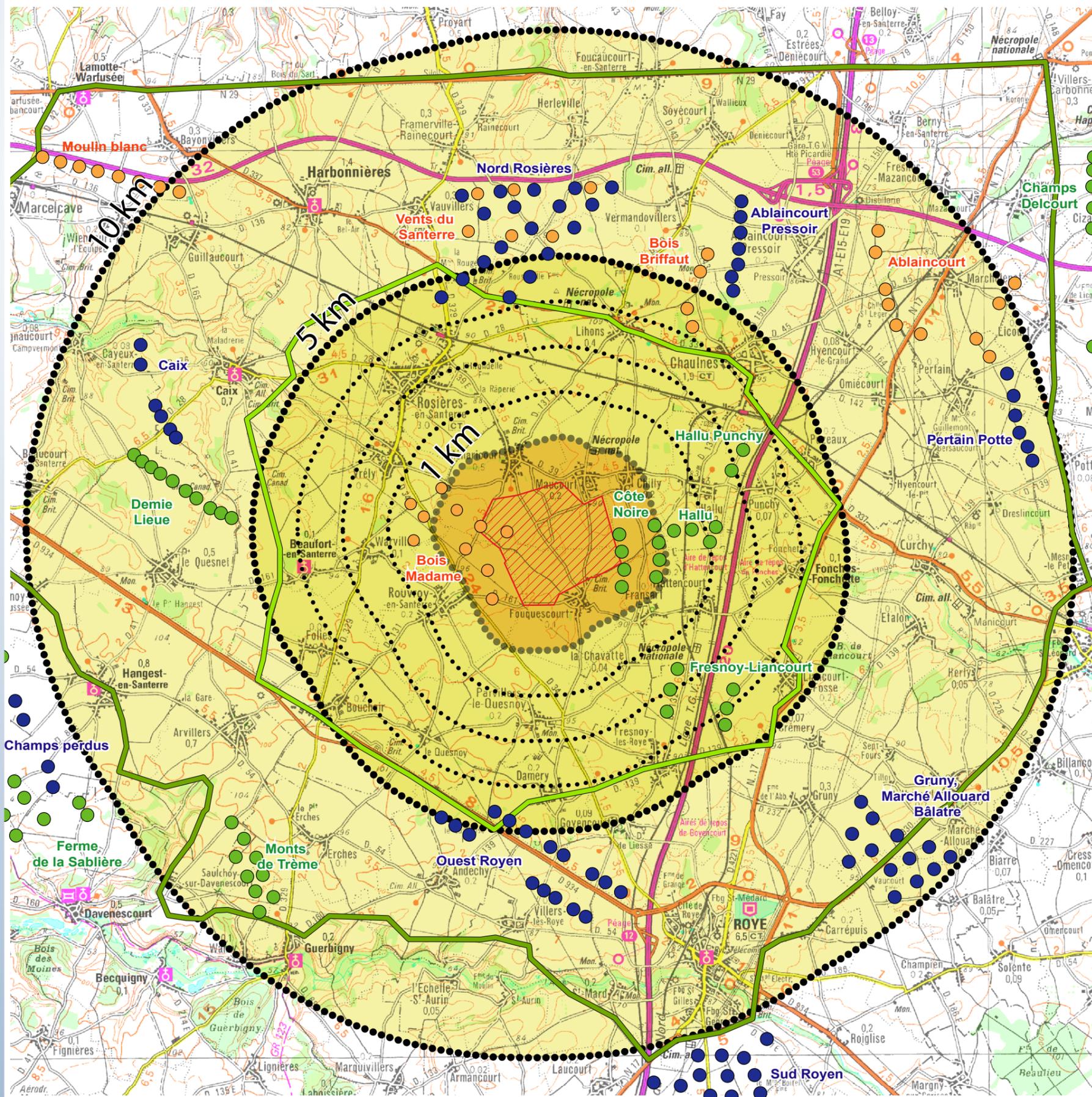
Le site est bordé par des routes locales plus importantes à l'Ouest (RD131 Méharicourt / Rouvroy-en-Santerre) et au Sud (RD161 Rouvroy-en-Santerre / Fouquescourt). L'axe routier principal le plus proche est la RD34 passant à l'Ouest entre Rosières-en-Santerre et Roye (fig.54). Des vues proches du site étudié s'organisent depuis ces routes.

Depuis l'autoroute A1, les enjeux sont relativement faibles, les vues étant limitées par la végétation accompagnant le tracé de l'A1 et de la ligne TGV.

Les routes, vues et lieux signalés dans l'Atlas des Paysages

L'Atlas des Paysages de la Somme inventorie des routes et points de vue permettant d'appréhender les ensembles paysagers du territoire (Cf. Carte 14 «Données de l'Atlas de Paysages de la Somme»). Plusieurs sont compris dans l'aire d'étude rapprochée :

- RD934 à environ 4,5 km au Sud : des vues du site étudié sur le plateau s'organisent dans les deux sens de circulation (vues vers le Nord), le site est perçu avec celui du parc éolien accordé de la Côte noire (fig.50),
- RD1017 à environ 4 km à l'Est : des vues du site étudié sur le plateau s'organisent dans les deux sens de circulation (vues vers l'Ouest), le site est perçu avec celui du parc éolien accordé de la Côte noire,
- le bourg de Rosières-en-Santerre à environ 3 km au Nord-Ouest est défini comme site d'intérêt ponctuel pour son architecture de la Reconstruction (fig.51), les vues dégagées vers le site s'organisent en sortie du bourg (fig.56),
- vues vers l'Ouest depuis la RD1017 près de Liancourt-Fossé (à environ 4,5 km) : des vues du site étudié sur le plateau s'organisent dans les deux sens de circulation (vues vers l'Ouest), le site est perçu avec celui du parc éolien accordé de la Côte noire (fig.53),
- vues vers l'Ouest sur la vallée de la Luce près de Vrély (à environ 3 km) : le site étudié étant à l'Est, cette vue sur la vallée ne présente pas de sensibilité (fig.52).

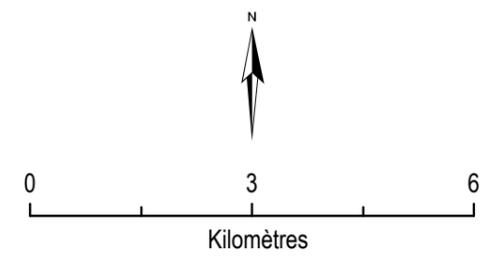


Zone potentielle d'implantation

Périmètre rapproché
 Périmètre intermédiaire

Périmètre de 1, 2, 3, 4, 5 et 10 km autour de la zone potentielle d'implantation

Parc éolien
 Construit
 Accordé
 En instruction (avec avis AE)



Sources : ETD, DDT, DREAL, Scan100 ©IGN

Carte 17 : Etat des lieux éolien dans le périmètre rapproché



Fig.53. Exemple de vue depuis l'Est. Vue vers le site étudié sur le plateau depuis la RD1017 au Sud de Liancourt-Fossé.



Fig.54. Exemple de vue depuis l'Ouest. Vue vers l'Est depuis la RD34 entre Vrély et Rouvroy-en-Santerre.

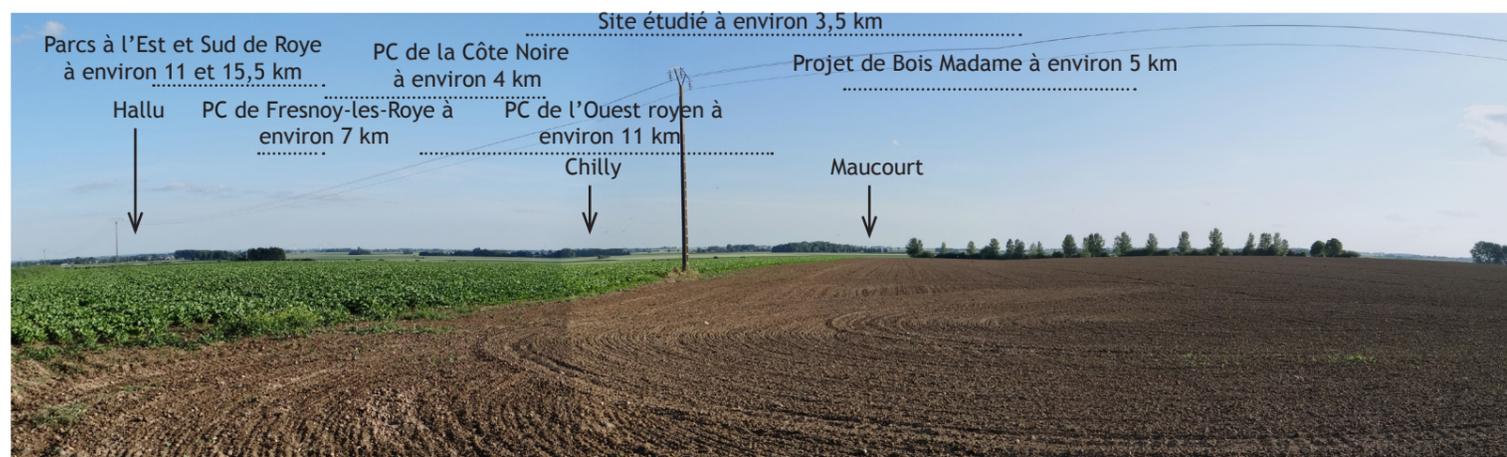


Fig.55. Exemple de vue depuis le Nord. Vue vers le Sud depuis la RD337 à l'Est de Lihons

Parcs éoliens

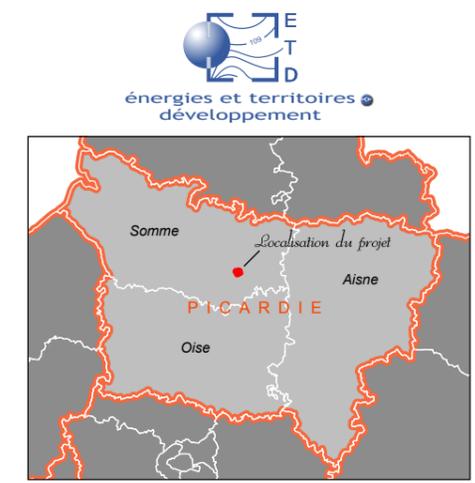
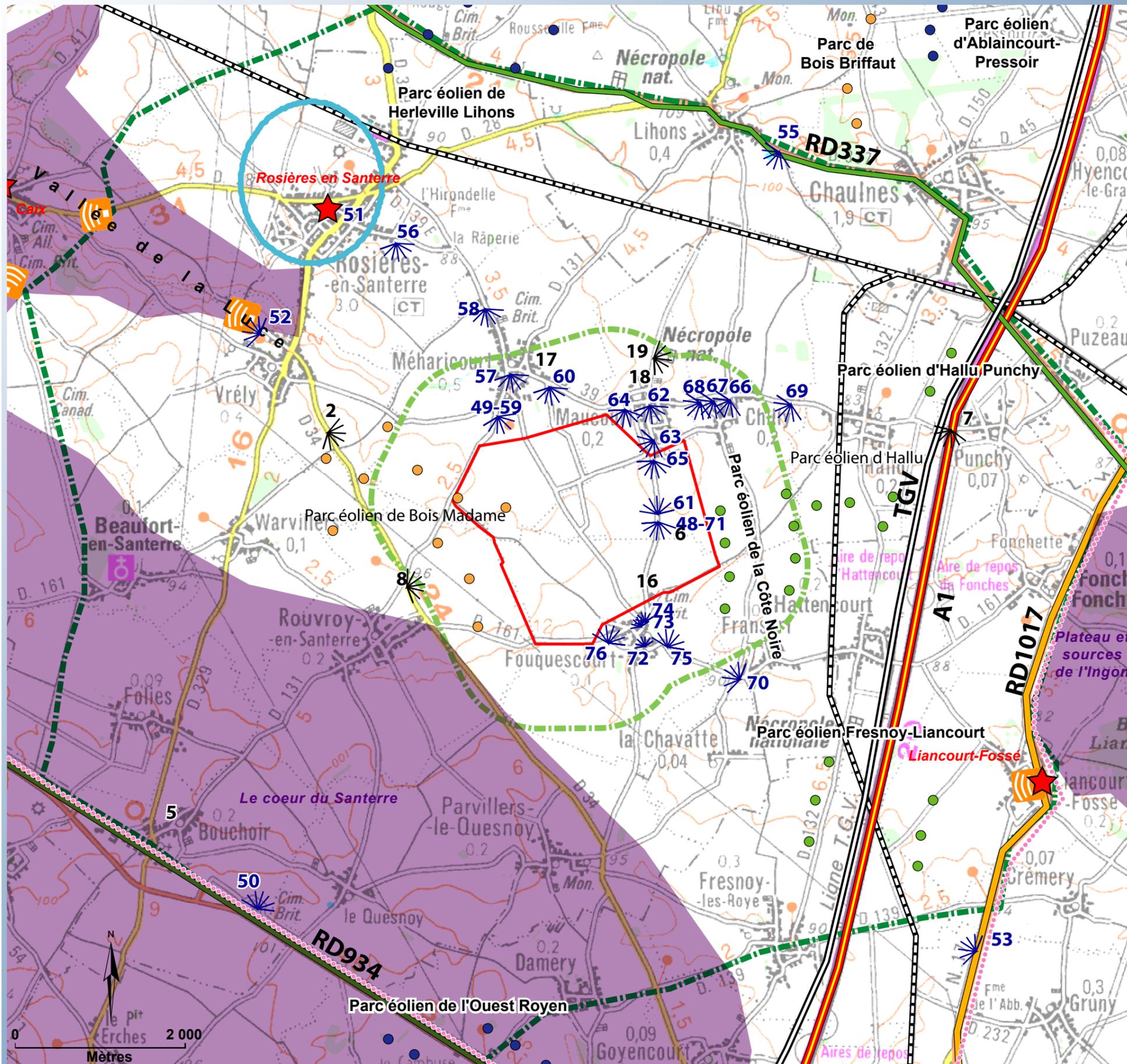
Deux parcs éoliens existants sont inventoriés dans le périmètre rapproché. Le parc de la Côte noire, limitrophe au site à l'Est, est accordé (8 éoliennes). Limitrophe au site à l'Ouest, le parc du Bois Madame (10 éoliennes) est en instruction.

Des intervisibilités entre le site étudié et ces parcs s'organisent. Depuis certains points de vue, plusieurs parcs sont visibles. Le site est perçu avec les sites des projets accordé de la Côte noire et en instruction du Bois Madame. La carte 17 indique les distances au site étudié et l'inventaire des parcs éoliens dans un périmètre de 10 km autour.

Le paragraphe «III.7. 1 Analyse des impacts cumulés avec les projets éoliens» comprend des photomontages avec les différents projets.

Parc éolien (commune, nombre éoliennes)	Avancement	Distance au projet
Parc de la Côte Noire (Chilly et Fransart, 8 éoliennes)	Accordé	Limitrophe, à l'Est du site
Parc du Bois Madame (10 éoliennes)	En instruction avec Avis de l'Autorité Environnementale	Limitrophe, à l'Ouest du site
Parc d'Hallu (4 éoliennes)	Accordé	1 km à l'Est
Parc de Fresnoy-les-Roye et Liancourt-Fossé (6 éoliennes)	Accordé	A environ 2,5 km au Sud Est
Parc éolien de Punchy (2 éoliennes)	Accordé	A environ 3 km au Nord Est
Parc de l'Ouest Royen (16 éoliennes)	Construit	A environ 4,5 km au Sud
Parc éolien du Nord Santerre (nommé parc Nord Rosières) (Herleville, Lihons, Vauvillers, Framerville-Rainecourt, Rosières-en-Santerre, 18 éoliennes)	Construit	A environ 4,5 km au Nord
Parc des Vents du Santerre (6 éoliennes, dans l'ensemble Parc du Nord Rosières)	En instruction avec Avis de l'Autorité Environnementale	A environ 4 km au Nord

Tableau 2 : parcs éoliens dans le périmètre rapproché (source : DDT 80).



- Zone potentielle d'implantation
- Périmètre rapproché
- Périmètre immédiat

- Données de l'Atlas des paysages de la Somme
- Ensemble paysager emblématique
- Site d'intérêt ponctuel
- ★ Point d'intérêt
- 📍 Point de vue
- ⋯ Itinéraire de découverte privilégié

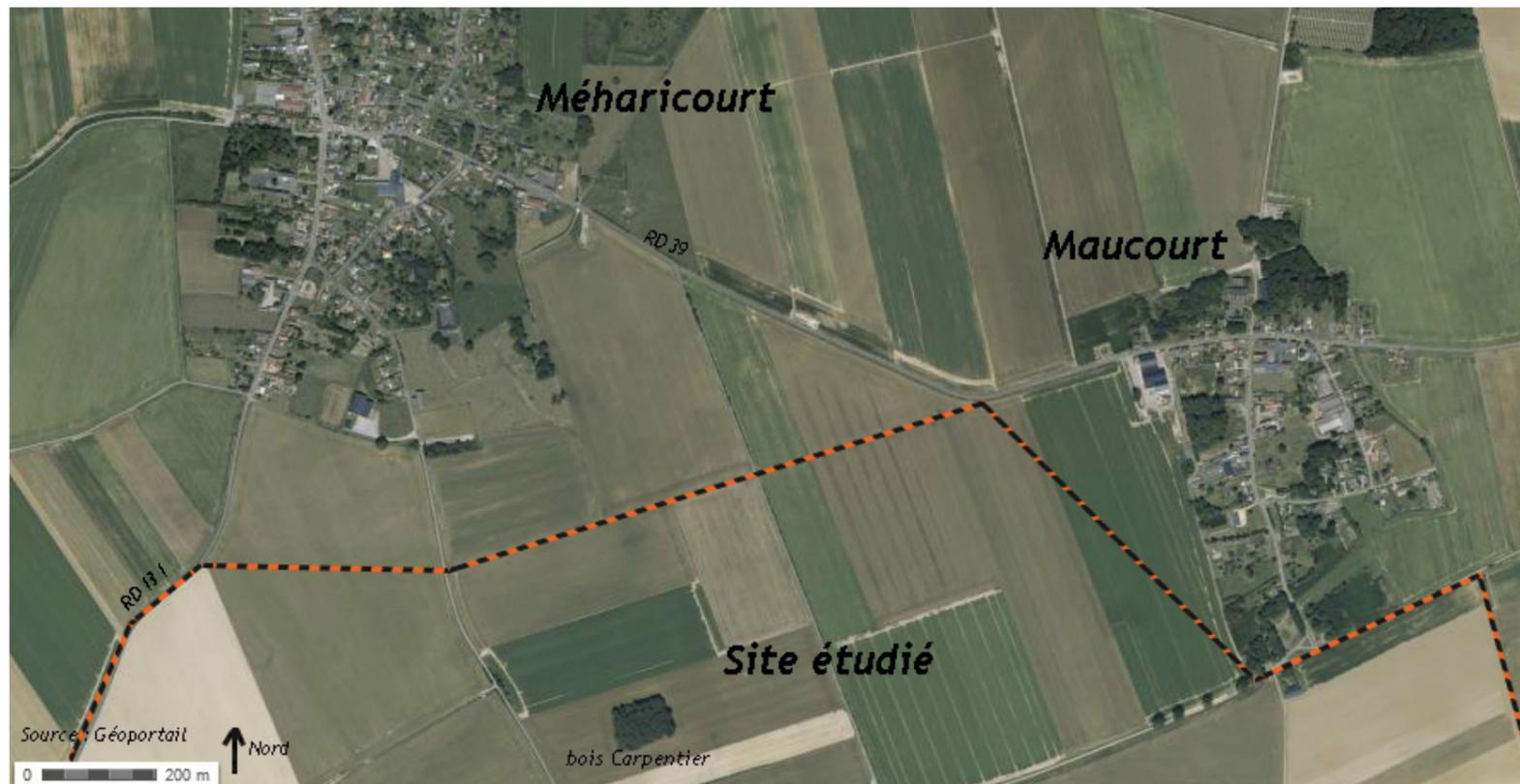
- Infrastructures
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Ligne TGV
- Voie ferrée

- Parc éolien
- Construit
- Accordé
- En instruction

- 📷 Photographie de la partie I.2.3. et n°
- 📷 Photographie des parties I.2.1 et I.2.2. et n°

Sources : ETD, Atlas des paysages de la Somme, DREAL, Scan100 ©IGN

Carte 17 : Contexte paysager rapproché



Carte 19 : Photographie aérienne des bourgs de Méharicourt et Maucourt

Habitat

L'habitat est **groupé en bourgs et hameaux**, qui sont implantés sur le plateau. Les **bourgs les plus proches** (périmètre immédiat, 1 km autour du site) sont du Nord à l'Ouest : **Méharicourt, Maucourt, Chilly, Fouquescourt**. A noter que si la limite du site est proche des villages, le projet respectera la réglementation et les éoliennes seront au-delà des 500 m réglementaires par rapports aux habitations.

Les bourgs sont caractéristiques de l'unité paysagère du Santerre. Ils se signalent par leur **clocher dépassant de leur ceinture arborée** constituée de haies, jardins, et vergers. Cette ceinture arborée des bourgs n'est cependant pas continue et dense, permettant des **vues sur le plateau depuis les lieux dégagés des bourgs du périmètre immédiat**. En s'éloignant du site, les **vues sont majoritairement fermées par le bâti et la végétation** depuis les centres bourgs.

A l'échelle du périmètre rapproché, des **vues plus lointaines s'organisent** depuis l'habitat sur le plateau, depuis les **habitations en frange des bourgs et les sorties des villages**. La **végétation arborée du plateau** crée souvent un **premier plan aux vues sur le site étudié**.

Dans les **vues larges et lointaine**, le site est souvent perçu avec les **parcs éoliens existants** : parc au Nord de Rosières-en-Santerre dans les vues vers le Nord Ouest, parc d'Ablaincourt-Pressoir vers le Nord-Est, parc de Pertain Potte vers l'Est, parcs à l'Est et Sud de Roye vers le Sud Est. **S'ajouteront les parcs accordés**, dont celui de l'Ouest Royen au Sud, de Fresnoy-les-Roye au Sud Est et de la Côte noire à l'Est.

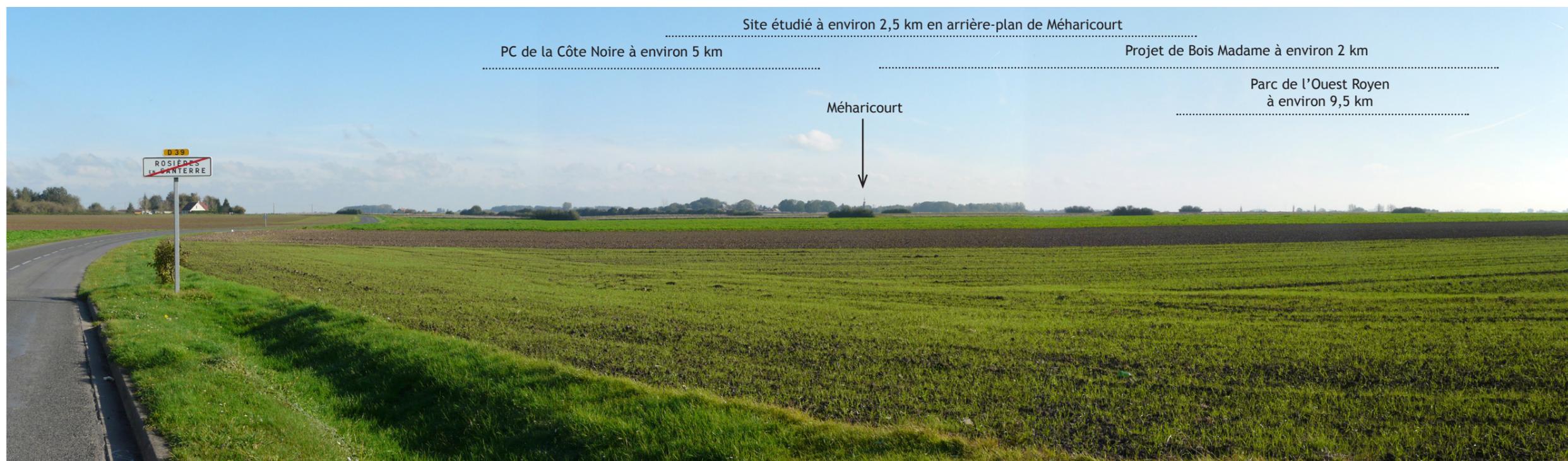
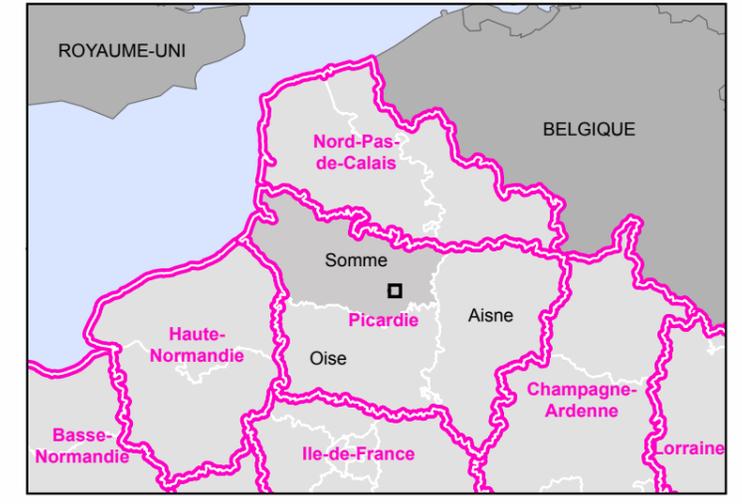
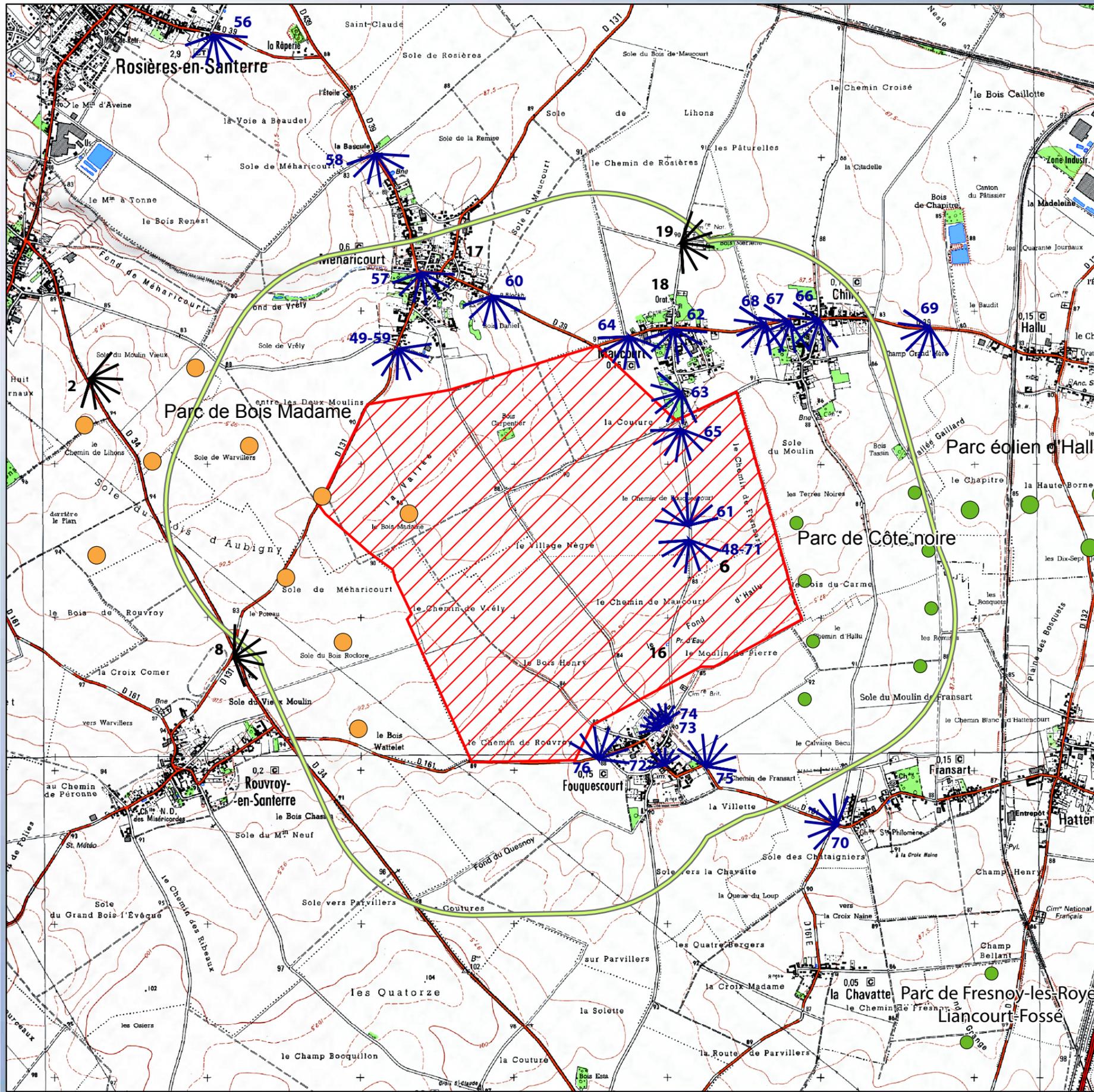


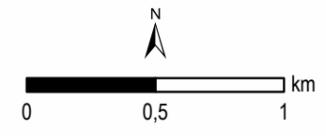
Fig.56. Exemple de vue depuis le Nord-Ouest. Vue depuis la RD39 à la sortie Est de Rosières-en-Santerre (bourg défini site d'intérêt ponctuel dans l'Atlas des paysages de la Somme).



- Zone potentielle d'implantation
- Périmètre immédiat 1km

- Photographie de la partie I.2.3. et n°
- Photographie des parties I.2.1 et I.2.2. et n°

- Parc éolien
- Accordé
 - En instruction



Carte 18 : Photographies dans le périmètre immédiat

Bourg	Méharicourt
Localisation par rapport au site étudié	Nord / Nord Ouest
Nombre d'habitants en 2011 (source Insee)	570
Typologie du bourg	Bourg sur le plateau, avec typologie de village-bosquet.
Vues du site étudié	Vues proches depuis les entrées et les sorties du bourg. Perceptions les plus proches s'organisant depuis le Sud du bourg sur la RD131 et l'Est sur la RD39. Vues possibles depuis le bourg.



Fig.57. Vue vers le site étudié vers le Sud et l'Est depuis le centre bourg de Méharicourt au niveau de l'église au carrefour des RD131 et RD39



Fig.58. Vue vers le site étudié depuis l'entrée Nord de Méharicourt sur la RD39 venant de Rosières-en-Santerre.



Fig.59. Vue vers le site étudié depuis la sortie Sud de Méharicourt sur la RD131 allant vers Rouvroy-en-Santerre



Fig.60. Vue vers le site étudié depuis la sortie Est de Méharicourt sur la RD39 en allant vers Maucourt

Bourg	Maucourt
Localisation par rapport au site étudié	Nord
Nombre d'habitants en 2011 (source Insee)	162
Typologie du bourg	Bourg sur le plateau, avec typologie de village-bosquet.
Vues du site étudié	Vues proches depuis les entrées et les sorties du bourg. Perceptions les plus proches s'organisant depuis le Sud du bourg sur la route le reliant à Fouquescourt, depuis l'Ouest et l'Est sur la RD39. Vues possibles depuis le bourg.



Fig.61. Bourg de Maucourt et parc éolien au Nord de Rosières-en-Santerre vus depuis l'entrée Sud de Maucourt (venant de Fouquescourt). Village-bosquet.



Fig.62. Vue vers le site (vers le Sud Ouest) depuis le cœur de bourg de Maucourt sur la RD39 au carrefour de la route allant vers Fouquescourt



Fig.63. Vue vers le site (vers le Sud) depuis le bourg de Maucourt (sortie Sud du bourg en allant vers Fouquescourt)

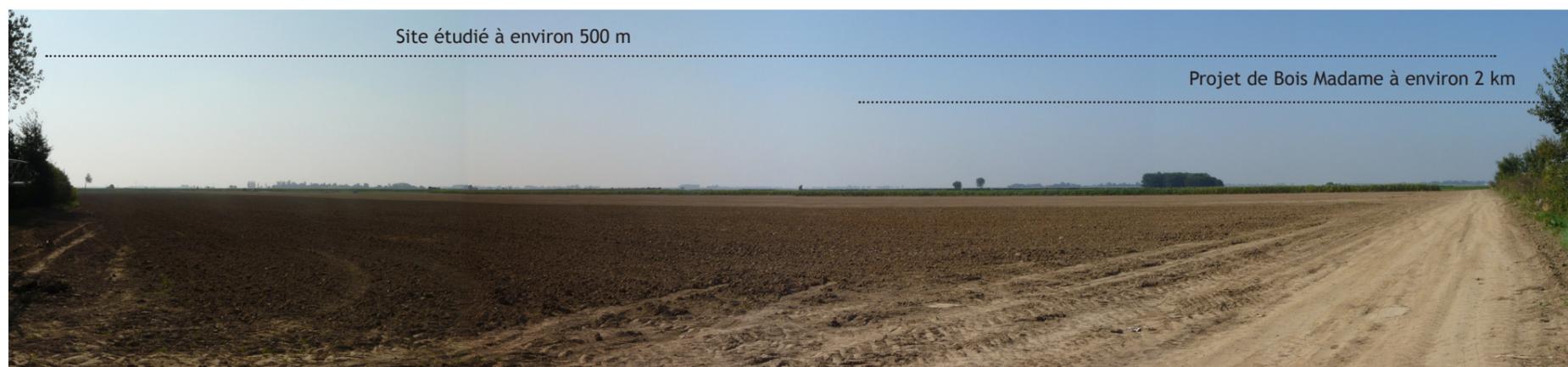


Fig.64. Vues vers le site (vers le Sud) depuis la sortie Ouest de Maucourt sur la RD39 (en allant vers Méharicourt)



Fig.65. Vues vers le site (vers le Sud) depuis la sortie Sud de Maucourt en allant vers Fouquescourt

Bourg	Chilly
Localisation par rapport au site étudié	Nord Est
Nombre d'habitants en 2011 (source Insee)	198
Typologie du bourg	Bourg sur le plateau, avec typologie de village-bosquet.
Vues du site étudié	<p>Vues proches depuis les entrées et les sorties du bourg.</p> <p>Perceptions les plus proches s'organisant depuis l'Ouest du bourg sur la RD39 et la route locale le reliant à Maucourt, et depuis le Sud sur la route locale le reliant à Fransart.</p> <p>Vues possibles depuis le bourg.</p> <p>Le projet accordé de la Côte Noire est localisé au Sud de ce bourg, entre Chilly et Fransart.</p>



Fig.66. Vue vers le Sud Ouest et l'Ouest depuis le centre bourg de Chilly sur la RD39 (en allant vers Maucourt)

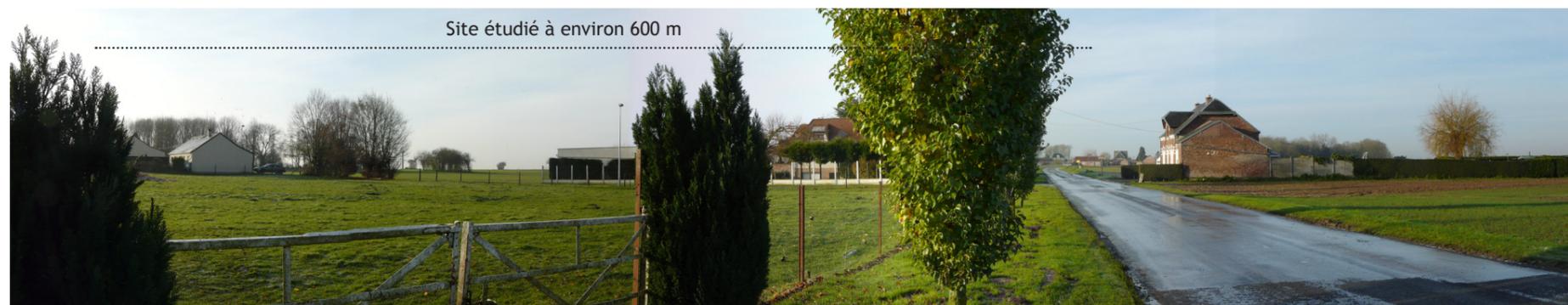


Fig.67. Sortie Ouest de Chilly sur la RD39 (en allant vers Maucourt)



Fig.68. Vue vers le Sud Ouest et l'Ouest sur le bourg de Maucourt depuis la sortie Ouest de Chilly sur la RD39. Maucourt, village-bosquet.



Fig.69. Vue vers l'Ouest sur le site étudié et le bourg de Chilly depuis la RD39 entre Hallu et Chilly. Chilly, village-bosquet.

Bourg	Fouquescourt
Localisation par rapport au site étudié	Sud
Nombre d'habitants en 2011 (source Insee)	167
Typologie du bourg	Bourg sur le plateau, avec typologie de village-bosquet.
Vues du site éolien	Vues sur le site éolien depuis le cœur du bourg (ouvertures visuelles dans la trame bâtie). Vue dégagée sur le site depuis les sorties Ouest et Nord.



Fig.70. Bourg de Fouquescourt depuis l'Est sur la RD161 venant de Fransart



Fig.71. Bourg de Fouquescourt depuis le Nord venant de Maucourt



Fig.72. Vue vers le site (vers le Nord) depuis la Grande rue de Fouquescourt (RD161)



Fig.74. Vue vers le site (vers le Nord Ouest) depuis Fouquescourt (route allant vers Méharicourt)



Fig.73. Vue vers le site (vers le Nord) depuis le coeur de bourg de Fouquescourt (stade)



Fig.75. Vue vers le site (vers le Nord) depuis l'entrée Est de Fouquescourt sur la RD161



Fig.76. Vue vers le site (vers le Nord) depuis l'entrée Ouest de Fouquescourt sur la RD161

Sensibilité paysagère modérée dans le périmètre rapproché

- *Un site éolien qui se lit sur le plateau agricole du Santerre, dans des parcelles ouvertes de grandes cultures, avec des bourgs-bosquets au Nord et au Sud dans le périmètre immédiat (1 km),*
- *Des vues d'ensemble (vues larges et ouvertes) depuis les sorties de bourgs et les axes routiers,*
- *Lecture du site dans les parcelles de grandes cultures en perception immédiate,*
- *Lecture du site en arrière-plan de boisements présents sur le plateau (bois ponctuels ou villages-bosquets) en s'éloignant,*
- *Des vues depuis l'intérieur des bourgs proches à la trame bâtie aérée,*
- *Des vues depuis les axes routiers majeurs RD1017 à environ 4 km l'Est, RD934 à environ 4,5 km au Sud, définis axes de découverte dans l'Atlas des paysages de la Somme,*
- *Site en recul des paysages emblématiques de la vallée de la Luce à environ 2,5 km à l'Ouest, avec une faible sensibilité,*
- *Un site regroupé avec le parc accordé de la Côte noire limitrophe au site à l'Est, et le projet en instruction du Bois Madame limitrophe à l'Ouest.*
Intervisibilités avec les parcs existants localisés à environ 4 km au Nord près de Rosières-en-Santerre et 4,5 km au Sud près de Roye.
- *A l'échelle du site, parcelles agricoles desservies par un réseau de chemins, pouvant être utilisé pour le projet éolien.*